



# Rapport Annuel 2017

1er janvier 2017 au 31 décembre 2017

## **Pour la Ville d'Hérouville Saint Clair**

Didier FAUTREL  
Ingénieur Voirie

## **Pour Citeos Exploitation Normandie**

Bénédicte TARDIEU  
Chef d'Entreprise

CONTRAT DE PARTENARIAT POUR LA GESTION GLOBALE ET LE RÉAMÉNAGEMENT DES  
INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DE SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLEURE DE LA  
VILLE D'HEROUVILLE SAINT CLAIR



<b>CHAPITRE 1 – INTRODUCTION .....</b>	<b>5</b>
<b>I. Administration du contrat .....</b>	<b>6</b>
<b>II. Avenant au contrat .....</b>	<b>6</b>
<b>III. Organisation dédiée au contrat .....</b>	<b>7</b>
<b>IV. Vie du contrat .....</b>	<b>8</b>
<b>V. La gestion du contrat .....</b>	<b>8</b>
V.1. Le rapport semestriel .....	8
V.2. Le rapport annuel .....	8
<b>CHAPITRE 2 - COMPTE RENDU TECHNIQUE .....</b>	<b>9</b>
<b>I. Le périmètre d'exploitation .....</b>	<b>11</b>
I.1. Le patrimoine pris en charge .....	11
I.2. Localisation des armoires de commandes EP et contrôleurs SLT .....	12
I.3. L'évolution du patrimoine .....	13
I.3.1. Points supplémentaires intégrés dans l'offre .....	13
I.3.2. Points additionnels .....	13
<b>II. Fourniture et Gestion de l'énergie .....</b>	<b>14</b>
II.1. Les consommations d'énergie .....	14
II.1.1. Comparaison des consommations annuelles .....	14
II.1.2. Évolution de la consommation totale du parc .....	15
II.2. L'énergie verte .....	15
II.3. Les certificats d'économies d'énergie .....	15
<b>III. La maintenance et exploitation .....</b>	<b>17</b>
III.1. Rappel sur la mission de l'exploitant .....	17
III.2. Les outils dédiés à la maintenance .....	17
III.2.1. Système de gestion et cartographie .....	17
III.2.2. Le N° vert .....	18
III.3. La maintenance .....	19
III.3.1. La gestion des DT / DICT et ATU .....	19
III.3.2. La maintenance curative .....	21
III.3.3. La maintenance préventive .....	25
<b>IV. La gestion des sinistres .....</b>	<b>29</b>
IV.1. L'Éclairage Public .....	29
IV.1.1. Sinistres ou actes de vandalisme sans tiers identifiés .....	29
IV.1.2. Sinistres ou actes de vandalisme avec tiers identifiés .....	29
IV.2. La signalisation lumineuse tricolore .....	30
IV.2.1. Sinistres ou actes de vandalisme sans tiers identifiés .....	30
IV.2.2. Sinistres ou actes de vandalisme avec tiers identifiés .....	30
IV.3. Suivi des couts de sinistralité .....	30

<b>V. Les travaux de rénovation .....</b>	<b>32</b>
<b>V.1. L'éclairage public .....</b>	<b>32</b>
V. 1. 1. Évolution du type de sources.....	32
V. 1. 2. Les luminaires .....	34
V. 1. 3. Les supports.....	36
V. 1. 4. La réalisation des travaux d'éclairage public .....	37
<b>V.2. La signalisation lumineuse tricolore .....</b>	<b>39</b>
V. 2. 1. Les sources.....	39
V. 2. 2. Les contrôleurs .....	39
V. 2. 3. La réalisation des travaux .....	39
<b>VI. Les illuminations de fin d'année .....</b>	<b>40</b>
<b>VII. Analyse de la qualité des missions effectuées par le Groupement .....</b>	<b>41</b>
<b>VII.1. La Maintenance Éclairage Public .....</b>	<b>41</b>
VII. 1. 1. Taux de panne instantané .....	41
VII. 1. 2. Délais d'intervention .....	42
VII. 1. 3. Les Niveaux d'éclairage.....	42
<b>VII.2. La maintenance en signalisation lumineuse tricolore.....</b>	<b>43</b>
<b>VII.3. Réduction des nuisances aux riverains .....</b>	<b>43</b>
<b>VII.4. Développement Durable .....</b>	<b>44</b>
VII. 4. 1. Engagements du Groupement en matière de diminution des consommations d'énergie .....	44
VII. 4. 2. Environnement (pollution lumineuse et gestion des déchets) .....	44
VII. 4. 3. Actions solidaires et citoyennes .....	45
<b>VII.5. Actions menées dans l'entreprise .....</b>	<b>45</b>
VII. 5. 1. Les recrutements et l'insertion .....	45
VII. 5. 2. La formation .....	45
VII. 5. 3. La sécurité.....	45
VII. 5. 4. Communication générale auprès de la population.....	45
VII. 5. 5. Les supports de communication .....	45
<b>VII.6. Montant des pénalités appliquées au groupement .....</b>	<b>46</b>
VII. 6. 1. Pénalités relatives à la maintenance .....	46
VII. 6. 2. Pénalités relatives aux travaux de rénovation .....	46
VII. 6. 3. Bilan.....	46
<b>CHAPITRE 3 – COMPTE RENDU FINANCIER .....</b>	<b>47</b>
<b>I. Compte de résultat annuel .....</b>	<b>48</b>
I.1. Maintenance.....	48
I.2. Energie.....	48
I.3. Investissements .....	49
<b>II. Présentation des règles et méthodes comptables .....</b>	<b>51</b>
<b>II.1. Comptabilisation des actifs financés par Lucitéa Normandie : .....</b>	<b>51</b>
II. 1. 1. Détermination du coût d'entrée des immobilisations .....	51
II. 1. 2. Durées d'amortissement .....	53
II. 1. 3. Comptabilisation des travaux de renouvellement des câbles souterrains et d'effacement des réseaux aériens .....	54
<b>II.2. Comptabilisation de l'emprunt et des cessions de créances.....</b>	<b>55</b>
<b>II.3. Rapport des Commissaires aux Comptes.....</b>	<b>55</b>

<b>III. Inventaire et grille de répartition des biens .....</b>	<b>56</b>
<b>IV. Etat de suivi des investissements initiaux et des travaux de renouvellement .....</b>	<b>57</b>
IV.1. Suivi du programme contractuel des travaux EP .....	57
IV.2. Suivi du Programme contractuel des travaux SLT .....	58
<b>V. Informations comptables relatives aux provisions pour gros entretien renouvellement et pour effacement des réseaux aériens et des câbles souterrains .....</b>	<b>59</b>
<b>VI. Suivi des engagements et prestations confiées aux PME .....</b>	<b>62</b>
<b>VII. Suivi des engagements en matière d’insertion sociale .....</b>	<b>62</b>
<b>VIII. Recettes annexes .....</b>	<b>62</b>
<b>IX. Attestations d’assurance .....</b>	<b>63</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>64</b>

# CHAPITRE 1 – INTRODUCTION

- CHAPITRE 1 – INTRODUCTION ..... 5**
- I. Administration du contrat ..... 6
- II. Avenant au contrat ..... 6
- III. Organisation dédiée au contrat ..... 7
- IV. Vie du contrat ..... 8
- V. La gestion du contrat ..... 8
  - V.1. Le rapport semestriel ..... 8
  - V.2. Le rapport annuel ..... 8

## I. ADMINISTRATION DU CONTRAT

Le 4 octobre 2007, la Ville d'Hérouville Saint Clair a signé un Contrat de Partenariat pour la gestion globale et le réaménagement des installations d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore avec LUCITEA Normandie, entreprise du groupe VINCI Energies. Ce contrat s'étend sur 18 ans.

LUCITEA Normandie sous-traite l'ensemble des prestations de gestion et de réalisation au Groupement composé des entités GARCZYNSKI TRAPLOIR CALVADOS (Mandataire) et CITEOS Exploitation Normandie.

Ce contrat comprend les prestations suivantes :

- La fourniture et la gestion de l'énergie
- La maintenance à garantie de résultats des installations d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore
- La construction, reconstruction, réaménagement et renouvellement des installations d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore
- La pose, dépose et entretien des illuminations festives
- La mise en lumière de points remarquables

Chacun de ces items comporte des objectifs quantitatifs et qualitatifs annuels et pluriannuels.

L'un de ces objectifs est la remise d'un rapport annuel dont le but est le suivi des opérations réalisées sur l'ensemble du réseau à la fois dans son fonctionnement quotidien et dans sa phase travaux / rénovation.

Ce document est un outil de travail dont la vocation première est de répondre aux attentes de la Collectivité en termes d'informations et de contrôles sur les engagements du titulaire. C'est pourquoi, nous serons très attentifs aux remarques ou suggestions permettant son amélioration permanente.

**Le présent rapport porte sur l'année 2017, 10<sup>ème</sup> année de contrat et 8<sup>ème</sup> année de la période de renouvellement.**

## II. AVENANT AU CONTRAT

Toute modification importante des termes du Contrat doit être entérinée par la signature d'un avenant.

### **Avenant 1**

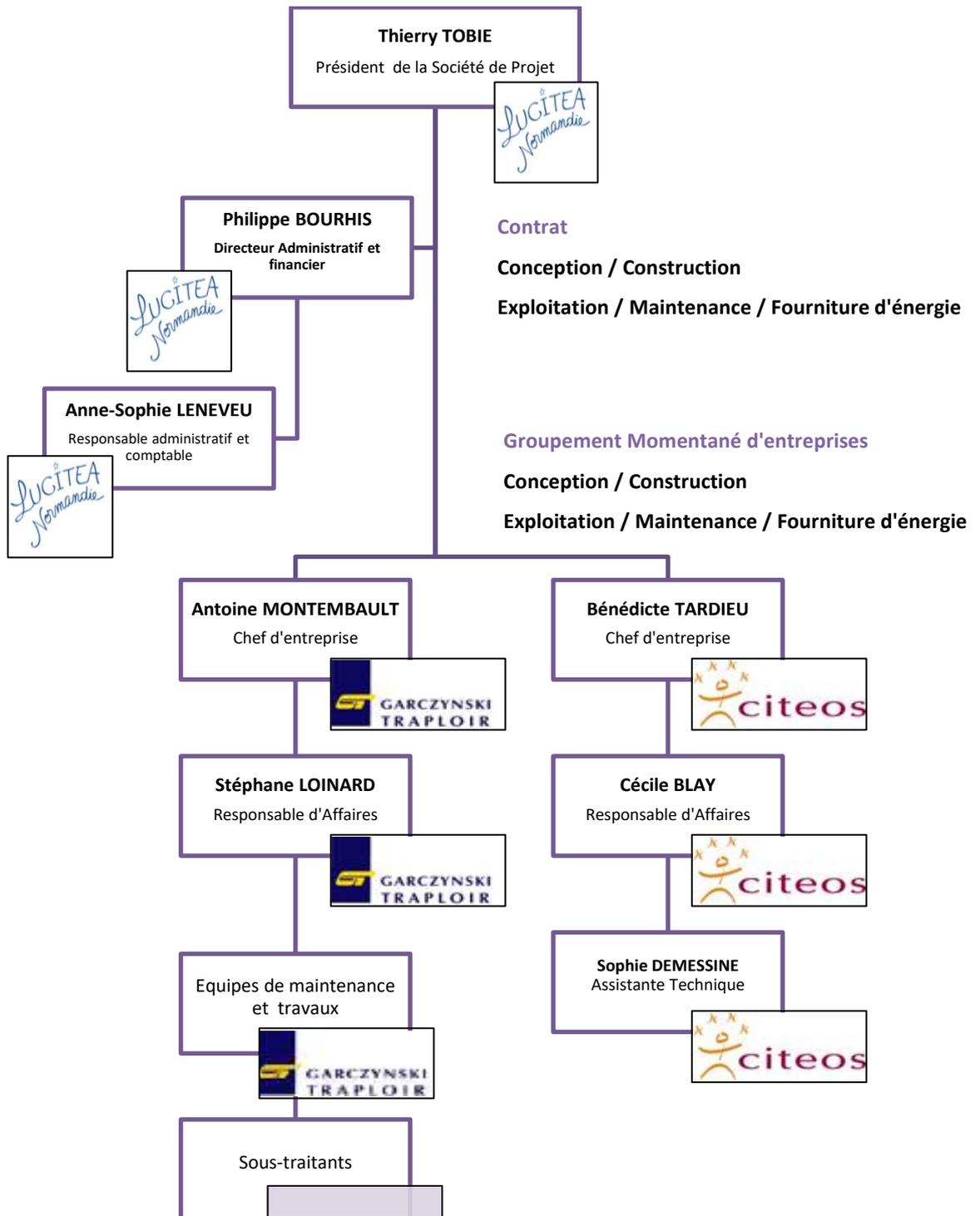
Le premier avenant au contrat a été signé le 12 Février 2013. Il porte sur les points suivants :

- Le changement de norme lié à la « Réforme DT/DICT » relatif à la prévention des endommagements des réseaux souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution lors de travaux effectués à proximité de ces ouvrages, en application des dispositions du décret 2011-1241 du 5 octobre 2011,
- La modification du planning des travaux d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore initialement prévu,
- La fusion des fonds de renouvellement des câbles et d'effacement de réseaux
- La mutualisation de la répartition des prestations confiées aux petites et moyennes entreprises

### III. ORGANISATION DEDIEE AU CONTRAT

Le suivi et l'administration du Contrat sont assurés conjointement par les équipes de Garczynski Traploir Calvados et de Citeos Exploitation Normandie sous le contrôle de LUCITEA Normandie, société de VINCI Energies Normandie créée pour le projet.

Cette équipe est organisée de la manière suivante :



## IV. VIE DU CONTRAT

Afin d'assurer un suivi constant de notre mission, des réunions régulières, le plus souvent mensuelles, sont organisées entre le Groupement Garczynski Traploir Calvados / Citeos Exploitation Normandie et les Services Techniques.

Elles permettent aux intervenants de présenter des aspects techniques concernant les travaux en cours et à venir et les opérations de maintenance effectuées ou à venir.

Des compte-rendu sont établis par le Groupement et approuvés en début de réunion suivante.

Ces réunions permettent d'échanger des informations sur :

- La Gestion du contrat et le suivi de nos engagements
- La Maintenance : analyse des pannes, des délais d'intervention, des difficultés rencontrées
- Les Travaux EP : avancement, difficultés rencontrées sur les chantiers, analyse qualitative des travaux effectués (matériels, balisage, pollution lumineuse, nuisances aux riverains...), demandes diverses de la Ville
- Les Travaux SLT : avancement, difficultés rencontrées sur les chantiers, demandes diverses de la Ville
- Mise en valeur du patrimoine : propositions faites par le titulaire, demandes de la Ville
- A la demande de la Ville ou du Groupement, des réunions entre concessionnaires, avec des promoteurs ou dans le cadre des travaux GPV ont lieu afin d'assurer notre rôle de partenaire et de vérifier l'adéquation des matériels installés conformément aux prescriptions de la Ville et le suivi global des installations.

## V. LA GESTION DU CONTRAT

### V.1. LE RAPPORT SEMESTRIEL

---

Le rapport d'exploitation semestriel a pour objectif le suivi des opérations réalisées sur l'ensemble du réseau à la fois dans son fonctionnement quotidien et dans sa phase travaux / rénovation.

Depuis le début du contrat, le groupement a remis 21 rapports trimestriels et **10 rapports semestriels** qui ont été validés par la Ville.

### V.2. LE RAPPORT ANNUEL

---

Le Groupement transmet chaque année, le compte rendu technique et financier concernant les prestations effectuées au cours de l'année civile antérieure.

Ce rapport annuel est un moment privilégié d'échanges entre les différents protagonistes du contrat de partenariat. Le compte rendu technique en chapitre B détaille l'évolution des performances et de la valeur patrimoniale du parc d'éclairage public, à comparer avec nos engagements.

Ce rapport comprend également un compte rendu financier (chapitre C) détaillant le suivi financier et juridique du contrat.

# CHAPITRE 2 - COMPTE RENDU TECHNIQUE

<b>CHAPITRE 2 - COMPTE RENDU TECHNIQUE .....</b>	<b>9</b>
<b>I. Le périmètre d'exploitation .....</b>	<b>11</b>
I.1. Le patrimoine pris en charge .....	11
I.2. Localisation des armoires de commandes EP et contrôleurs SLT .....	12
I.3. L'évolution du patrimoine .....	13
I.3.1. Points supplémentaires intégrés dans l'offre .....	13
I.3.2. Points additionnels .....	13
<b>II. Fourniture et Gestion de l'énergie .....</b>	<b>14</b>
II.1. Les consommations d'énergie .....	14
II.1.1. Comparaison des consommations annuelles .....	14
II.1.2. Évolution de la consommation totale du parc .....	15
II.2. L'énergie verte .....	15
II.3. Les certificats d'économies d'énergie .....	15
<b>III. La maintenance et exploitation .....</b>	<b>17</b>
III.1. Rappel sur la mission de l'exploitant .....	17
III.2. Les outils dédiés à la maintenance .....	17
III.2.1. Système de gestion et cartographie .....	17
III.2.2. Le N° vert .....	18
III.3. La maintenance .....	19
III.3.1. La gestion des DT / DICT et ATU .....	19
III.3.2. La maintenance curative .....	21
III.3.3. La maintenance préventive .....	25
<b>IV. La gestion des sinistres .....</b>	<b>29</b>
IV.1. L'Éclairage Public .....	29
IV.1.1. Sinistres ou actes de vandalisme sans tiers identifiés .....	29
IV.1.2. Sinistres ou actes de vandalisme avec tiers identifiés .....	29
IV.2. La signalisation lumineuse tricolore .....	30
IV.2.1. Sinistres ou actes de vandalisme sans tiers identifiés .....	30
IV.2.2. Sinistres ou actes de vandalisme avec tiers identifiés .....	30
IV.3. Suivi des couts de sinistralité .....	30
<b>V. Les travaux de rénovation .....</b>	<b>32</b>
V.1. L'éclairage public .....	32
V.1.1. Évolution du type de sources .....	32
V.1.2. Les luminaires .....	34
V.1.3. Les supports .....	36
V.1.4. La réalisation des travaux d'éclairage public .....	37
V.2. La signalisation lumineuse tricolore .....	39
V.2.1. Les sources .....	39
V.2.2. Les contrôleurs .....	39
V.2.3. La réalisation des travaux .....	39
<b>VI. Les illuminations de fin d'année .....</b>	<b>40</b>

<b>VII. Analyse de la qualité des missions effectuées par le Groupement .....</b>	<b>41</b>
<b>VII.1. La Maintenance Éclairage Public .....</b>	<b>41</b>
VII. 1. 1. Taux de panne instantané .....	41
VII. 1. 2. Délais d'intervention .....	42
VII. 1. 3. Les Niveaux d'éclairage .....	42
<b>VII.2. La maintenance en signalisation lumineuse tricolore .....</b>	<b>43</b>
<b>VII.3. Réduction des nuisances aux riverains .....</b>	<b>43</b>
<b>VII.4. Développement Durable .....</b>	<b>44</b>
VII. 4. 1. Engagements du Groupement en matière de diminution des consommations d'énergie .....	44
VII. 4. 2. Environnement (pollution lumineuse et gestion des déchets) .....	44
VII. 4. 3. Actions solidaires et citoyennes .....	45
<b>VII.5. Actions menées dans l'entreprise .....</b>	<b>45</b>
VII. 5. 1. Les recrutements et l'insertion .....	45
VII. 5. 2. La formation .....	45
VII. 5. 3. La sécurité .....	45
VII. 5. 4. Communication générale auprès de la population .....	45
VII. 5. 5. Les supports de communication .....	45
<b>VII.6. Montant des pénalités appliquées au groupement .....</b>	<b>46</b>
VII. 6. 1. Pénalités relatives à la maintenance .....	46
VII. 6. 2. Pénalités relatives aux travaux de rénovation .....	46
VII. 6. 3. Bilan .....	46

## I. LE PERIMETRE D'EXPLOITATION

### I.1. LE PATRIMOINE PRIS EN CHARGE

A la signature du contrat, le parc initial était composé de 4 792 lampes et de 71 armoires situées sur la Ville d'Hérouville Saint Clair et 1 sur la Ville de Caen (EPU 55 CAEN).

**Au 31 décembre 2017, le parc d'éclairage public est composé de 5757 lampes réparties sur 72 armoires et le parc de Signalisation Lumineuse Tricolore de 20 carrefours pilotés par 19 contrôleurs.**

Tous les points lumineux des Zones d'Activités sont exclus du périmètre du contrat.

Malgré l'augmentation significative du nombre de points lumineux sur le parc de la Commune, (+19% depuis le début du contrat), le nombre d'armoire de commande reste stable, évitant ainsi la multiplication des comptages.

Rappel : A fin 2016, le parc d'éclairage public était composé de 5 771 lampes et de 71 armoires.

		DEBUT DU CONTRAT	AU 31/12/2017	Ecart 2017/2016
<b>ECLAIRAGE PUBLIC</b>				
	Armoire	71	<b>72</b>	+1*
	Points lumineux	4 792	<b>5757</b>	-14
<b>SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLEURE</b>				
	Contrôleur	19	<b>19</b>	0
	Carrefour	20	<b>20</b>	0

\*Une armoire a été créée en 2017 pour l'éclairage du Stade Savary.

**I.2. LOCALISATION DES ARMOIRES DE COMMANDES EP ET CONTROLEURS SLT**



## I.3. L'EVOLUTION DU PATRIMOINE

### I.3.1. Points supplémentaires intégrés dans l'offre

Les points supplémentaires ci-dessous, issus des travaux de reconstruction, ont été intégrés au patrimoine de la Ville et n'ont pas fait l'objet d'une régularisation des factures d'énergie et de maintenance.

Lieu	Nombre de points lumineux supplémentaires	
	Cumul au 31/12/2016	au 31/12/2017
<b>Reconstruction</b>	<b>82</b>	<b>0</b>
Armoire BP 50		-3
Divers sites		+3
<b>Effacement de réseau</b>	<b>33</b>	<b>0</b>
<b>Mise en valeur</b>	<b>56</b>	<b>0</b>
	<b>171</b>	<b>0</b>

Ces extensions étant liées à la restructuration du parc pour améliorer les niveaux d'éclairage, elles étaient prévues dans l'offre et ne déclenchent pas de réajustement des loyers G1 et G2.

### I.3.2. Points additionnels

Les points supplémentaires ci-dessous ont été intégrés au patrimoine de la Ville et ont fait l'objet d'une régularisation des factures d'énergie et de maintenance.

Lieu	Nombre de points lumineux supplémentaires	
	Cumul au 31/12/2016	au 31/12/2017
<b>Modification du périmètre</b>	<b>66</b>	
<b>Travaux GPV</b>	<b>646</b>	<b>5</b>
Grande Delle - Porte 11 - Phase 1		+5
<b>Demandes diverses</b>	<b>96</b>	<b>-18</b>
Stade Savary		+8
Suppression de PL sur les échangeurs des Portes de la mer		-26
	<b>808</b>	<b>-13</b>

L'ensemble des points supprimés ou créés au cours de l'année 2017 est géré dans les Postes G1 et G2.

#### Rappel :

Les points gérés dans le poste G2 (maintenance) uniquement sont les points suivants :

- Centre Commercial des Belles Portes (26 points lumineux)
- Stade Montmorency (13 points lumineux)
- Stade Prestavoine (32 points lumineux)
- Rue Fleming (6 points lumineux)
- Rue des Sources (14 points lumineux)
- Groupes Scolaires (30 points lumineux)

## II. FOURNITURE ET GESTION DE L'ENERGIE

### II.1. LES CONSOMMATIONS D'ENERGIE

L'analyse des économies d'énergie réalisées se fait à partir des consommations issues des relevés de compteurs. Cette comparaison, basée sur des données factuelles est la seule qui permet d'avoir une vue réaliste des économies réalisées.

#### II. 1. 1. Comparaison des consommations annuelles

	Au 31/12/2008	Cumul des PL sup au 31/12/2017	Au 31/12/2017	Prévision au 31/12/2018
Nbr de PL	4 792	966	5 758	5 758
Nbre de PL gérés dans le poste G1	4 686	951	5 637	5 637
Conso EP (kWh)	2 401 270	279 026	2 024 139	2 024 139
Conso SLT (kWh)	76 431	-	70 496	70 496
Conso Illuminations (kWh)	29 200	-	35 965	35 965
Conso totale patrimoine (kWh)	2 506 901	279 026	2 130 600	2 130 600
Impact global des travaux réalisés en 2016				- 44 128
<b>COMPARAISON A PERIMETRE CONSTANT, A FIN 2017</b>			<b>2 130 600</b>	
Conso initiale totale à périmètre constant (kWh)		<b>2 785 927</b>		
<b>PROJECTION A PERIMETRE CONSTANT, A FIN 2018</b>				<b>2 086 472</b>
Economies réalisées (kWh)			-655 327	Economies prévisionnelles (kWh) -699 455
Economies réalisées (%)			<b>-23,52%</b>	Economies prévisionnelles (%) <b>-25,11%</b>

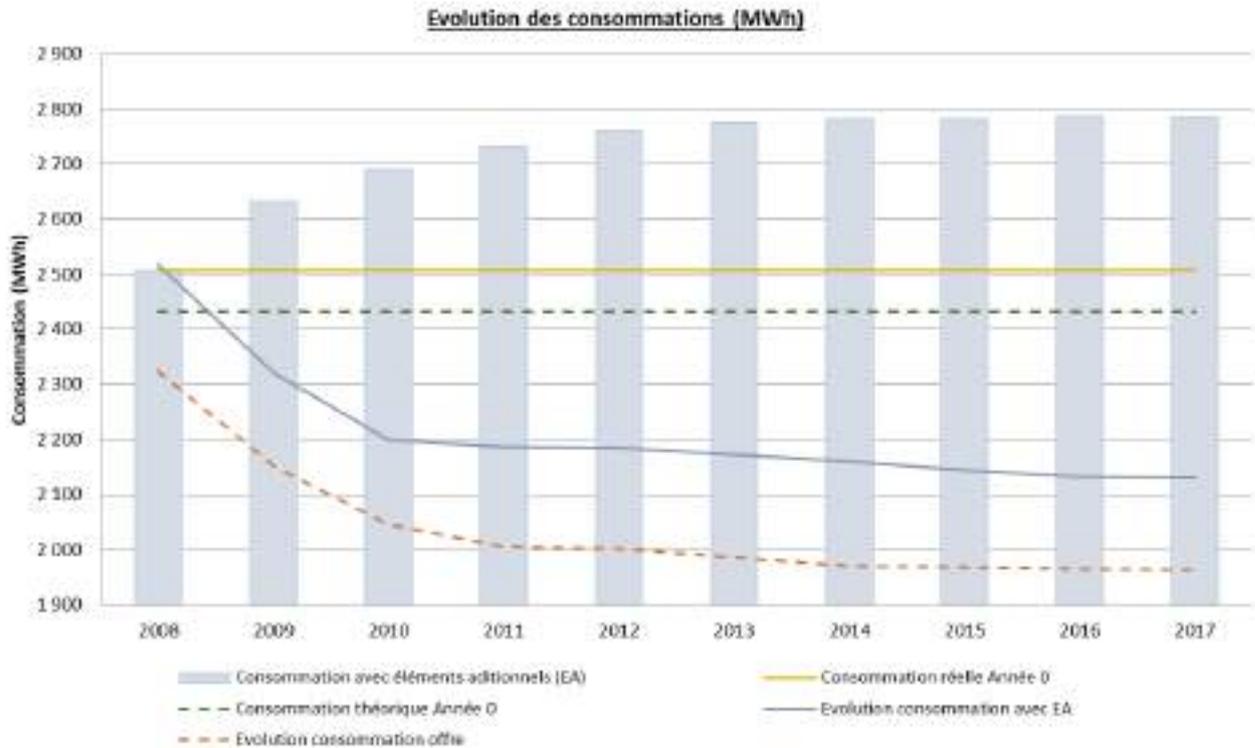
Les économies réalisées proviennent :

- De la maîtrise des horaires d'allumages et d'extinction, pesant sur environ 3 % dans les économies totales,
- Du remplacement systématique des sources pour environ 1,5%,
- Des travaux de rénovation des luminaires, pour plus de 9 %,
- De la variation de puissance, réalisée en armoire et au point lumineux pour environ 10 %.

La projection à fin 2018 tient compte du programme de travaux validé et détaillé au **paragraphe X. 1. 4. La réalisation des travaux d'éclairage public.**

Les économies réelles réalisées seront basées sur les consommations issues des relevés de compteurs EDF.

## II. 1. 2. Évolution de la consommation totale du parc



## II.2. L'ÉNERGIE VERTE

Dans le cadre du Contrat de Partenariat, la Collectivité s'est engagée à acquérir l'équivalent de 21 % de l'ensemble de la consommation de l'éclairage public sous forme d'énergie verte, soit 509 MWh annuel.

Pour l'année 2017, la Ville d'Hérouville Saint-Clair a contribué à la production et à l'injection sur le réseau électrique de 509 MWh d'électricité issue des sources d'énergies renouvelables (solaire, éolien, biomasse etc...), sans émission directe de CO<sub>2</sub>, et par conséquent, contribue activement au respect de l'environnement. Le certificat de rachat de ces 509 MWh est joint en annexe.

## II.3. LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

La Loi du 13 Juillet 2005 a instauré un dispositif pour mobiliser les acteurs du secteur énergétique avec des obligations imposées aux vendeurs d'énergie de faire eux-mêmes la promotion des économies d'énergie et de contribuer à leur réalisation.

A ce jour, il existe 5 opérations en éclairage public qui permettent d'obtenir des certificats :

- Opération N°RES-EC-101 : Système de régulation de tension
- Opération N°RES-EC-102 : Système de maîtrise de la puissance réactive
- Opération N°RES-EC-103 : Système de variation de puissance
- Opération N°RES-EC-104 : Rénovation d'éclairage extérieur
- Opération N°RES-EC-107 : Horloge astronomique

Les travaux réalisés en 2017 correspondent à :

- 71 luminaires rénovés éligibles → 660 300 kWhCumac (RES-EC-104),
- soit 0,66 CEE.

Aujourd'hui, la réglementation a évolué et les Collectivités peuvent bénéficier des primes énergie à conditions que les points suivants soient respectés :

- Aucun devis ou bon de commande n'est signé
- Les travaux sont réalisés par des professionnels
- Dans le bâtiment, seuls les travaux de rénovation sur les bâtiments de plus de deux ans sont éligibles.

Citeos reste à disposition de la Ville pour l'accompagner dans ces démarches.

## III. LA MAINTENANCE ET EXPLOITATION

### III.1. RAPPEL SUR LA MISSION DE L'EXPLOITANT

Durant le contrat, l'exploitant dans le cadre de sa mission assiste la collectivité dans la coordination des prestations, dans la définition des besoins et des projets et dans la réception des chantiers.

#### **Rappel :**

Tous les projets de travaux sur les installations d'éclairage et de signalisation lumineuse tricolore doivent être soumis à l'accord technique de **Citeos Exploitation Normandie**.

La qualité de ces études sera vérifiée par rapport aux normes en vigueur, notamment la NF C17-200, et devra répondre aux objectifs d'éclairage définis par l'AFE dans les « recommandations relatives à l'éclairage des voies publiques ».

Le gestionnaire apportera son approbation et ses remarques sous un délai maximum de quinze jours à réception des dossiers.

#### **Rappel : Suivi des travaux concessionnaires**

L'exploitant participe aux réunions organisées par la Ville entre les différents concessionnaires. Ces échanges réguliers permettent de prendre connaissance en amont des projets de la Ville et de leur évolution, et de rappeler les préconisations du SDAL en termes de photométrie et puissances installées.

### III.2. LES OUTILS DEDIES A LA MAINTENANCE

#### III. 2. 1. Système de gestion et cartographie

Le système de gestion SMARTGEO permet de gérer efficacement le patrimoine de la collectivité par un suivi rigoureux de l'ensemble des opérations de maintenance curative et préventive.

L'utilisation SMARTGEO avec le repérage des points lumineux permet :

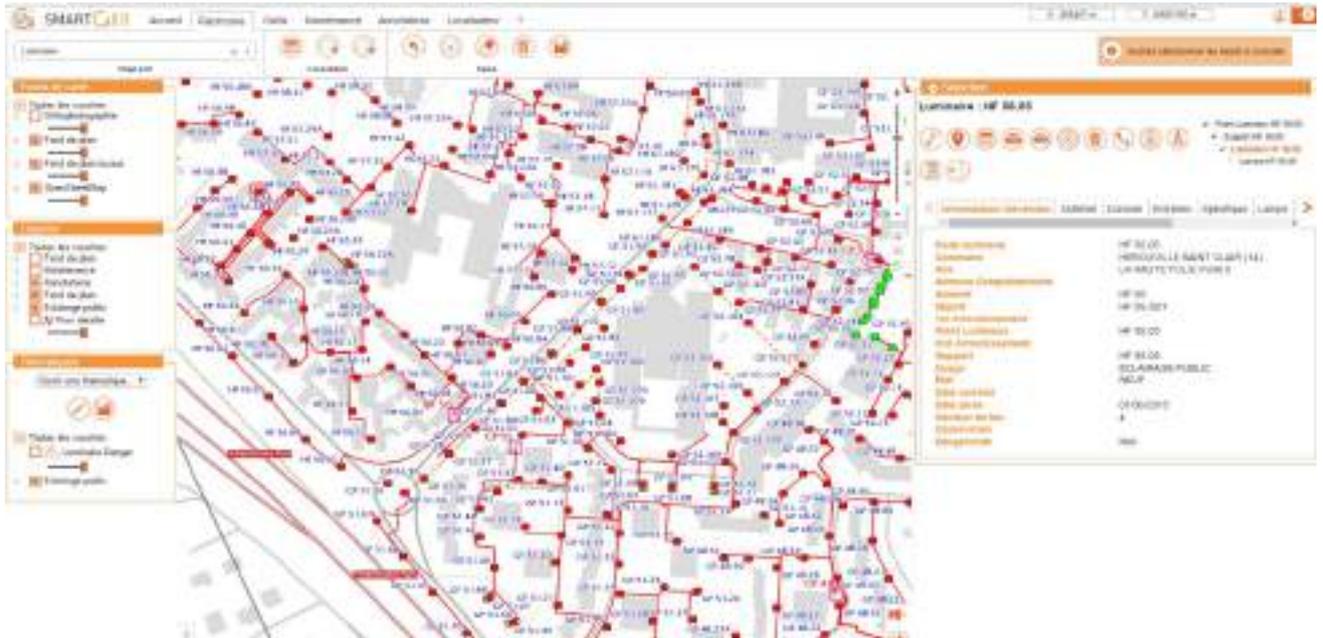
- d'avoir un suivi rigoureux du réseau,
- de conserver l'historique des interventions et pannes,
- d'analyser et synthétiser l'ensemble des événements,
- de mieux apprécier le comportement du parc d'éclairage public.

Les points lumineux, les armoires et les réseaux (à titre indicatif et lorsque l'exploitant détenait les informations) ont été intégrés à la base de données et font l'objet d'une mise à jour régulière.

Est joint à ce rapport, un CD comprenant :

- la base de données sous format Excel,
- le plan cartographique correspondant.

La base de données et la cartographie associée sont consultables par la Ville à tout moment via le système de gestion SMARTGEO.



### III. 2. 2. Le N° vert

Un n° vert dédié à la Ville d'HEROUILLE SAINT CLAIR permet, en cas de demande d'intervention urgente, de joindre le centre d'appels qui réceptionne les demandes de dépannages :



Lorsqu'un appel est saisi et validé, il génère un bon de travail qui est automatiquement transmis par fax et SMS à l'équipe d'intervention pour une action dans les délais contractuels.

Dans le cas d'une astreinte, l'équipe d'intervention est directement contactée au téléphone par le centre d'appel.

La Collectivité peut, à tout moment, suivre l'évolution des demandes via internet.

La Ville d'Hérouville Saint-Clair dispose également du numéro direct de notre équipe d'astreinte prête à intervenir 7 jours sur 7 et 24h/24.

Nous vous rappelons qu'il est possible d'effectuer les déclarations d'incidents en contactant directement l'entreprise Garczynski Traploir, pendant les heures ouvrables.

### III.3. LA MAINTENANCE

#### III. 3. 1. La gestion des DT / DICT et ATU

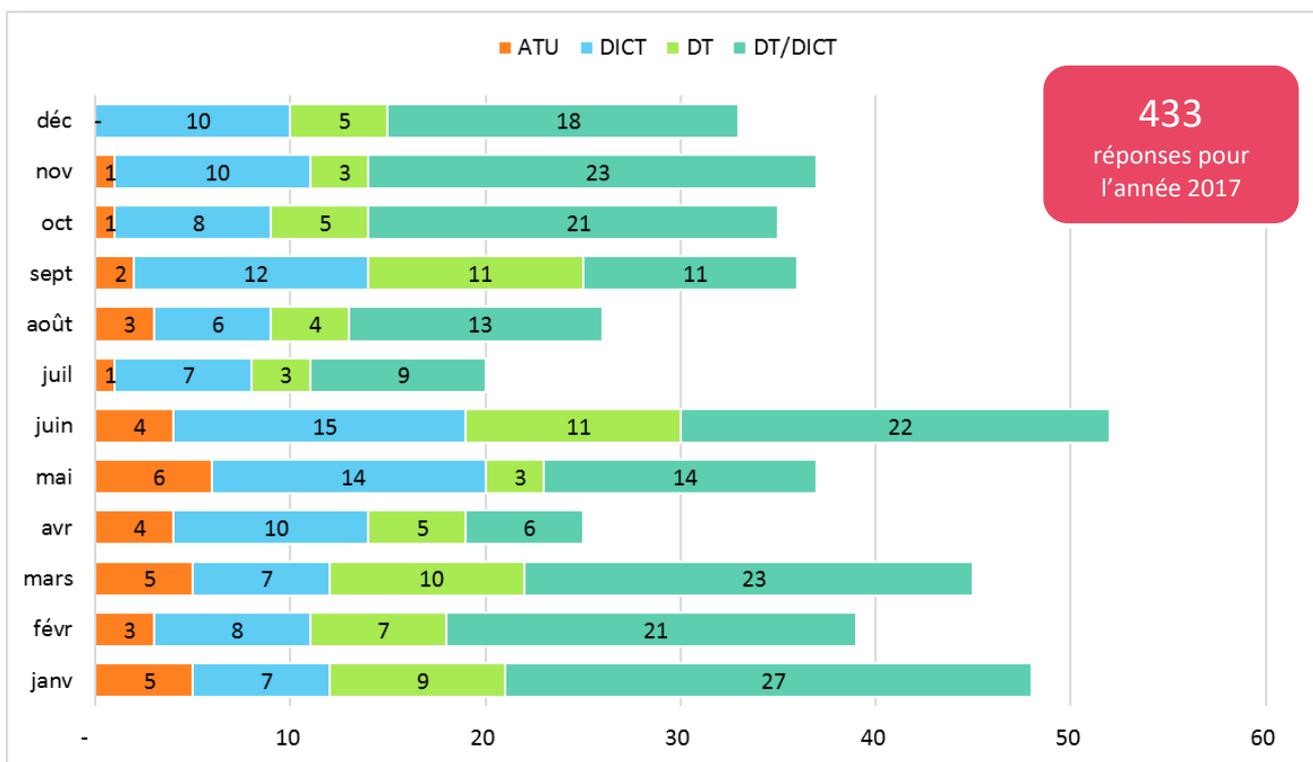
La réponse aux sollicitations des entreprises de travaux étant une obligation légale, nous avons mis en place une méthodologie rigoureuse et efficace permettant le suivi de toutes ces demandes.

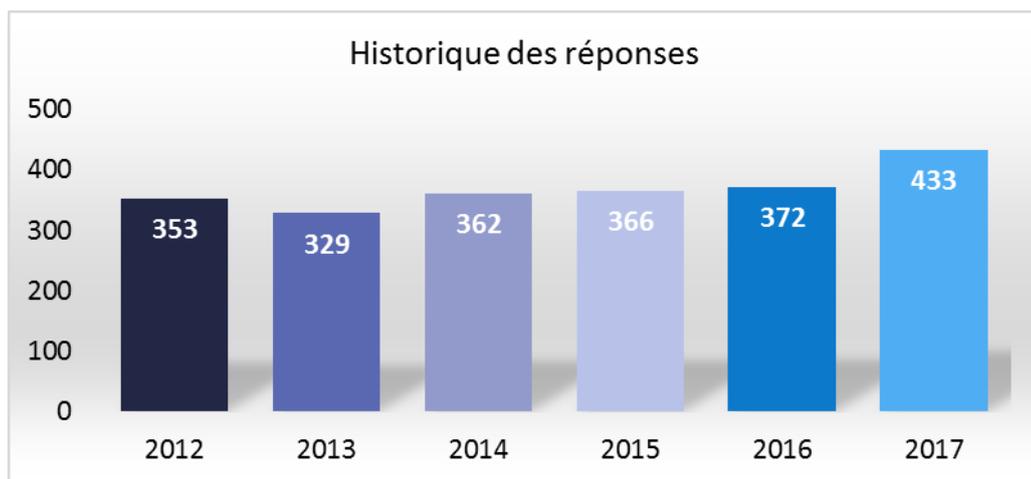
Au démarrage du contrat, nous avons transmis des courriers d'informations concernant l'exploitation du contrat à la ville d'Hérouville Saint Clair.

Dans ce cadre, nous avons réalisé 433 réponses dans le courant de l'année 2017, réparties comme suit :

- 114 à des DICT isolés,
- 76 à des DT,
- 208 à des DT/DICT conjoints,
- 35 à des ATU

#### Répartition des réponses au cours de l'année 2017





#### **Rappel sur l'accès aux réseaux d'éclairage existants et leur protection**

Le décret « DT-DICT » n°2011-1241 du 5 octobre 2011 et son arrêté d'application du 15 février 2012 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution s'appliquent aux installations d'éclairage et de signalisation lumineuse. En vigueur à compter du 1er juillet 2012, il remplace le décret « DT-DICT » n°91-1147 du 14 octobre 1991.

Ce décret prévoit que toute personne physique ou morale, de droit public ou de droit privé, qui envisage la réalisation de travaux situés dans la zone d'implantation d'un tel ouvrage doit à partir du 1er juillet 2012 obligatoirement consulter le téléservice ou guichet unique sur le site [www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr).

En application de cette nouvelle réglementation, les réseaux d'éclairage public et de signalisation lumineuse sont répertoriés comme réseaux « sensibles ». **A ce titre, Citeos Exploitation Normandie, exploitant des ouvrages d'éclairage et de signalisation lumineuse, s'est déclaré en tant qu'exploitant de ces réseaux sensibles auprès du guichet unique.**

Le maître d'ouvrage ou son mandataire doit adresser une déclaration de projets de travaux (DT) aux exploitants indiqués lors de la consultation, permettant d'obtenir des renseignements sur l'existence et l'implantation des réseaux.

La validité de la DT est de 3 mois, au-delà desquels elle doit être renouvelée si les travaux ne sont pas entrepris. La DT doit être obligatoirement suivie d'une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) établie par l'entreprise chargée des travaux.

Les DT et les DICT sont à adresser à l'adresse indiquée par le téléservice. Les déclarations sont acheminées soit sur le site [www.dict.fr](http://www.dict.fr) soit par courrier, par télécopie ou par Email aux coordonnées indiquées par le téléservice.

Sur demande de la Ville, le groupement présentera un bilan :

- Des réponses aux DT et DT/DICT réalisées sur la période, (le traitement des DICT associées à une DT ne sont pas refacturées)
- Des demandes de marquage-piquetage,
- Des demandes d'investigations complémentaires (IC),
- Des plans géoréférencés intégrés provenant des retours d'IC ou de différents projets,
- Des interventions d'astreinte réalisées suite à des demandes de travaux urgents,
- Des plans géoréférencés fournis dans le cadre des travaux PPP.

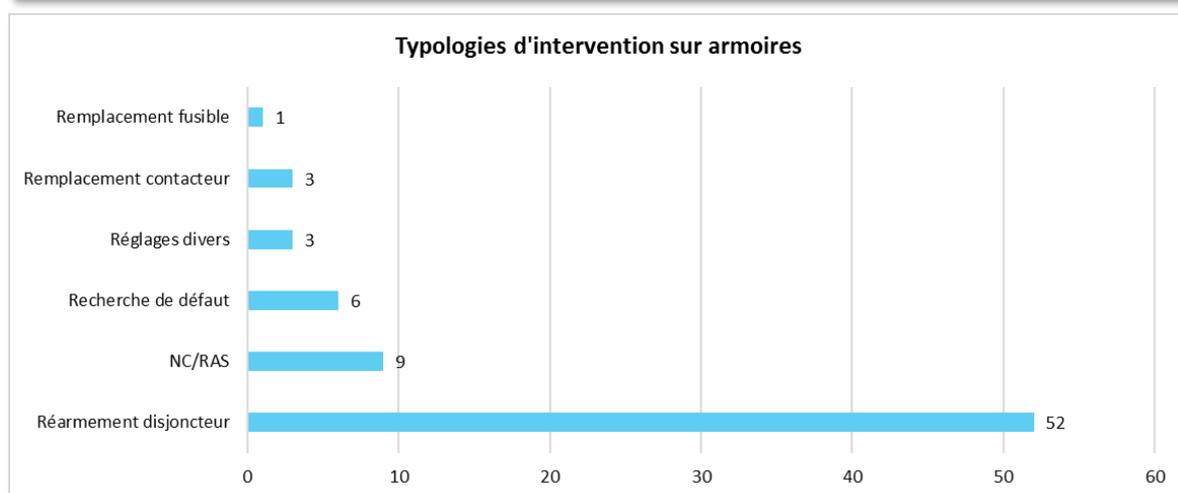
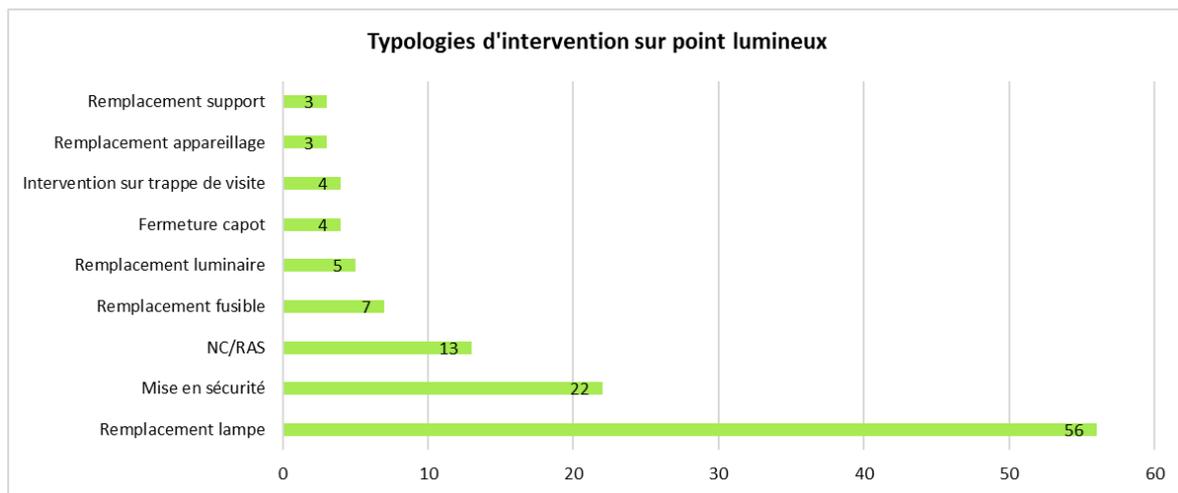
### III. 3. 2. La maintenance curative

Durant l'année 2017, **230** demandes d'intervention ont été faites. Elles sont réparties comme suit :

- 193 concernent le réseau éclairage public,
- 32 pour le réseau SLT,
- 5 pour les illuminations festives.

#### a) L'éclairage public

Nous avons effectué 119 interventions sur les points lumineux et 74 sur les armoires soit une moyenne de 16 interventions mensuelles sur le réseau EP.

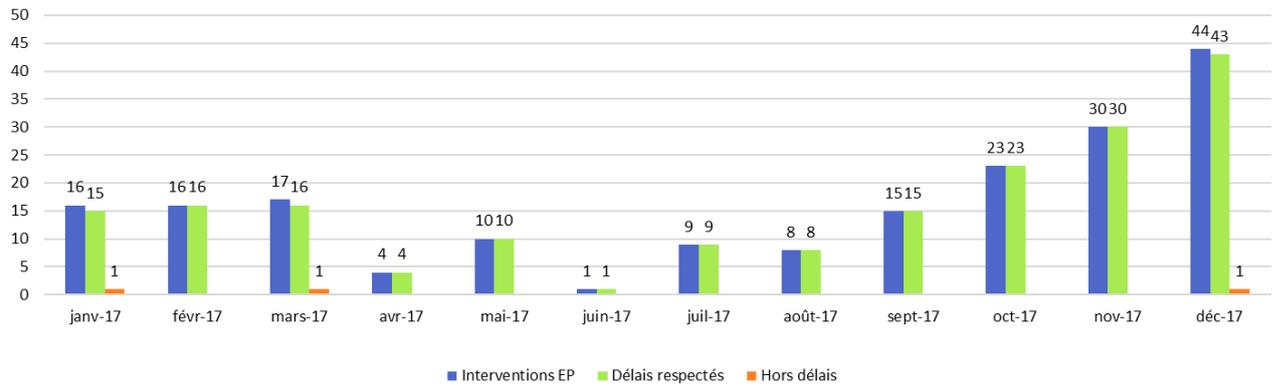


La majorité des interventions sur les points lumineux concerne le remplacement de lampes (46 %). Les interventions sur les armoires sont principalement liées à des réarmements de disjoncteur (73%).

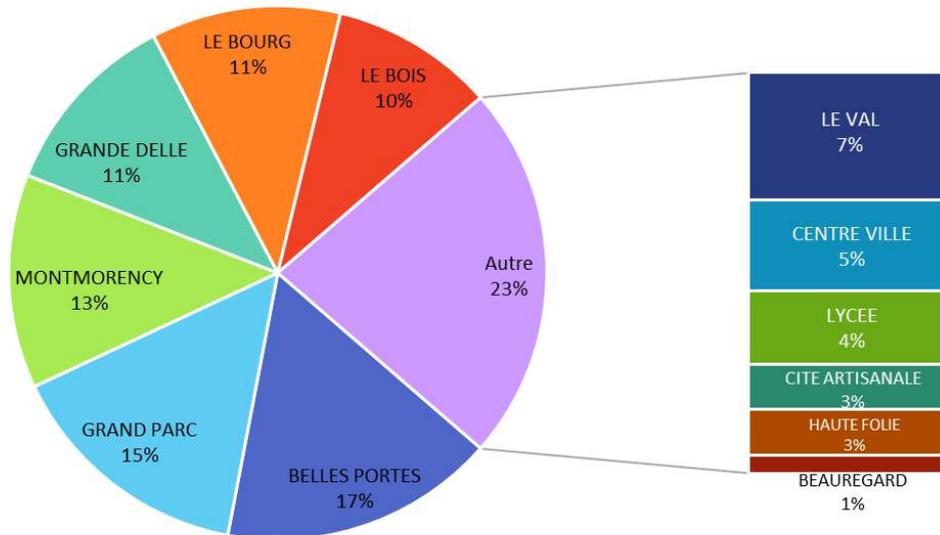
A noter que **11 %** des demandes d'intervention ne sont pas suivies de dépannages car nos équipes, une fois sur place, ne constatent pas de défaut ou les éclairages mentionnés ne font pas partie du périmètre (éclairage privé).

**Focus : 36 % des demandes RAS/NC concernent l'éclairage privé.** Nous vous rappelons l'importance de connaître précisément la localisation des pannes (nom de la rue, ou de la résidence). En effet, les points lumineux situés sur les zones privées sont gérés par d'autres exploitants (Calvados Habitat, CCI...). Nous ne pouvons pas intervenir sur ces zones.

Répartition des pannes EP sur l'année 2017



Répartition des interventions 2017 par quartier



## Typologie détaillée des interventions 2017

Type d'intervention sur l'EP	2017	
	Nbre	Dont non-conformité (hors délais)
Point lumineux isolé	81	3
Points lumineux consécutifs	24	-
Départ ou armoire	53	-
Sinistre ou vandalisme	26	-
Autres	9	-
<b>Totaux</b>	<b>193</b>	<b>3</b> <b>1,55 %</b>

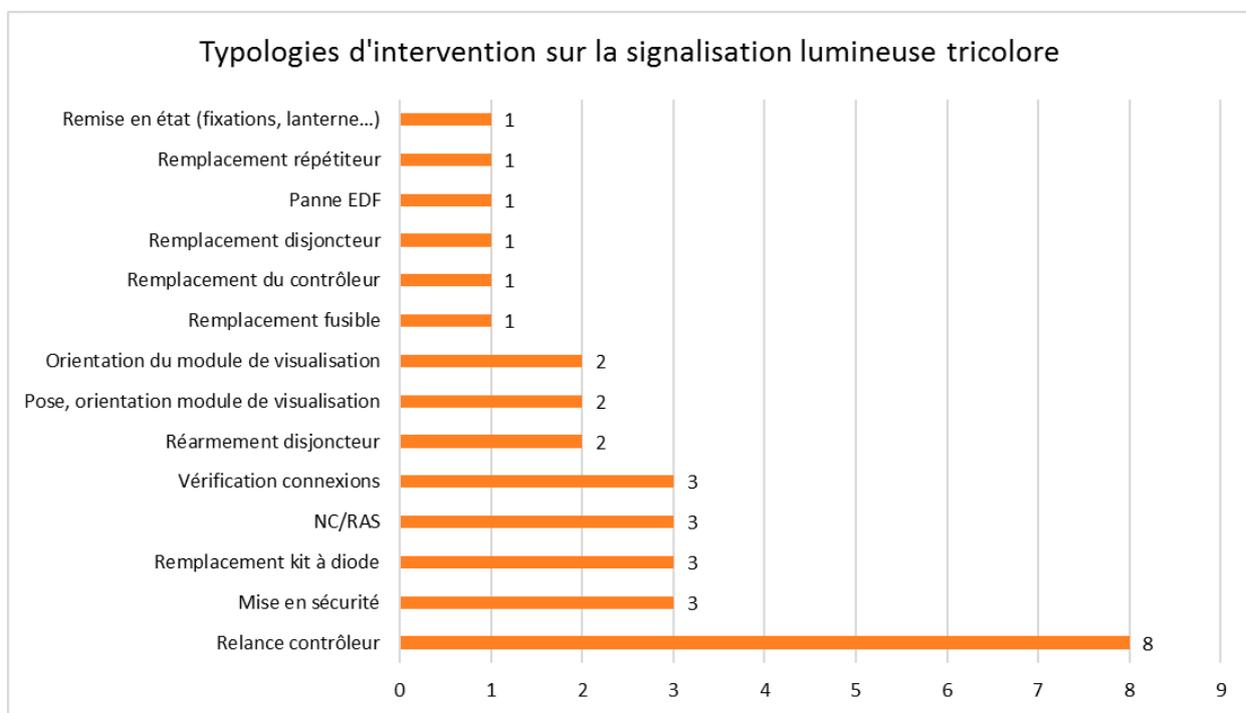
## Liste des non-conformités EP en 2017

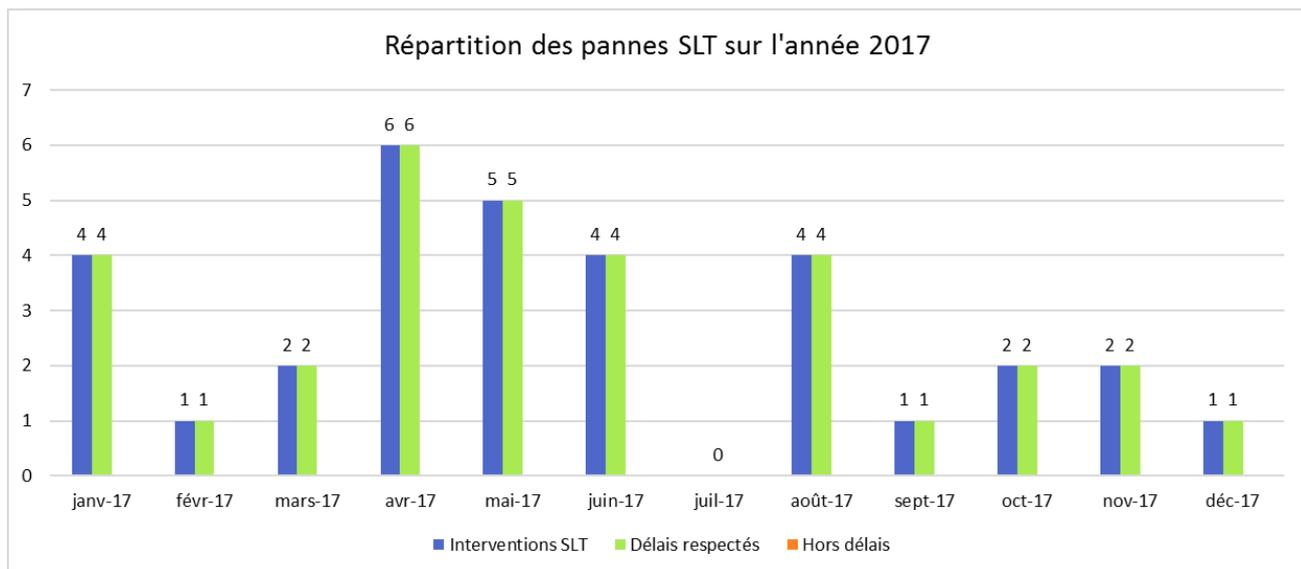
Type de panne	Date appel	Lieu	Intervention réalisée	Dépassement
Point isolé en panne	04/01/2017	Chemin piétonnier Lebisey	Remplacement de la lampe	9h15 (1 nuit)
Point isolé en panne	23/03/2017	Les Belles Portes – Portes 4	Remplacement de la lampe et du ballast	10h30 (1 nuit)
Point isolé en panne	22/12/2017	Rue Roger Poulin	Remplacement de la lampe	4 nuits (week-end de Noël)

### b) La signalisation lumineuse tricolore

Les **32** demandes d'intervention pour le réseau SLT ont concerné des pannes de typologies diverses.

23





**Typologie détaillée des interventions SLT 2017**

Type de panne SLT	2017	
	Nbre	Dont non-conformité
Carrefour au clignotant	6	-
Carrefour au noir	11	-
Accident sur poteau de feu	2	-
Lampe répétiteur en panne	3	-
Figurine « piéton en panne »	3	-
Répétiteur vandalisé	1	-
Signaux vandalisés	4	-
Autres	2	-
<b>Totaux</b>	<b>32</b>	- -%

### III. 3. 3. La maintenance préventive

#### a) L'éclairage public

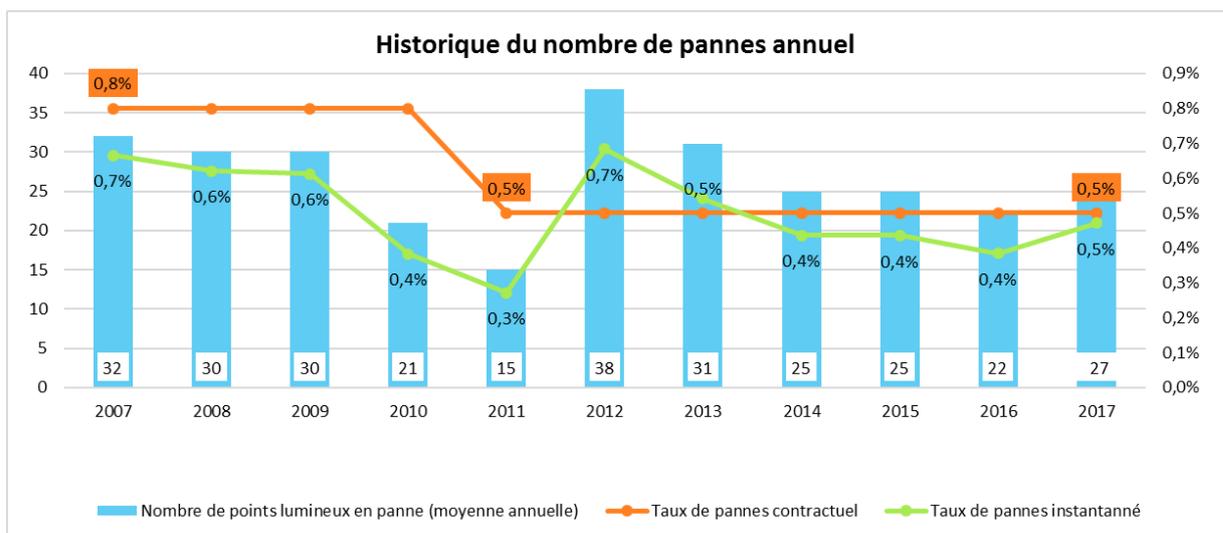
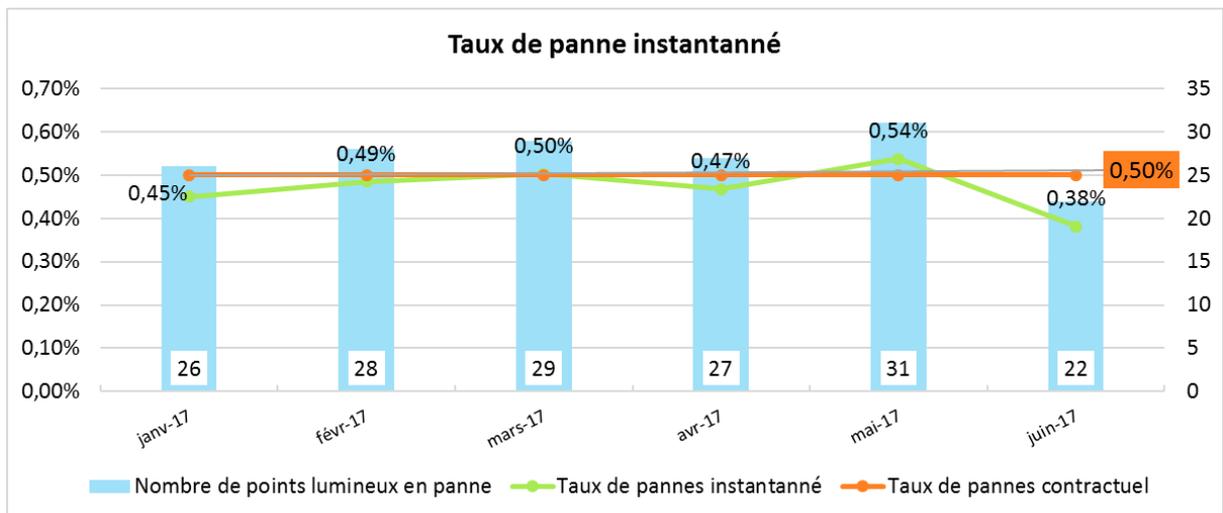
##### Les visites de dépistage

L'objectif des visites de dépistage est de recenser les pannes éventuelles d'armoires ou de points lumineux non signalées et de programmer, le cas échéant, des dépannages dans les délais contractuels.

Nous avons effectué **6 visites de nuit**, durant l'année 2017, suivies de comptes rendus circonstanciés.

##### Récapitulatif mensuel des taux de pannes instantanés :

Mois de la visite nocturne	Janvier 2017	Février 2017	Mars 2017	Avril 2017	Mai 2017	Juin 2017
Nombre de pannes relevées	26	28	29	27	31	22
Nombre total de PL sur la Ville	5771	5771	5771	577	5771	5771
<b>Taux de panne instantané</b>	0,45 %	0,49 %	0,50 %	0,47 %	0,54 %	0,38 %



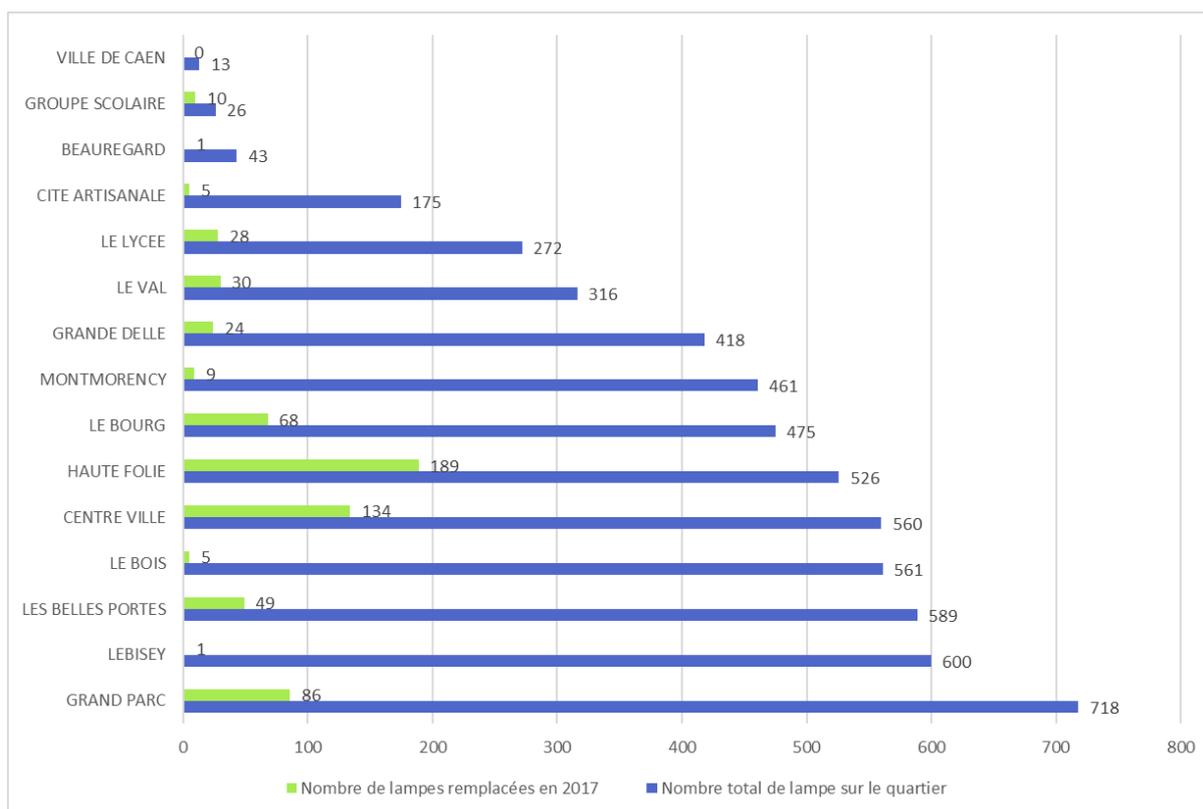
## Le remplacement systématique des lampes

Sur 2017, nous avons procédé au remplacement de **639 lampes** soit 11% du parc.

Les programmes prévisionnels de remplacement systématique de lampes sont transmis aux services techniques de la Ville. Nous vous rappelons qu'à l'issue de chaque campagne et à la remise des rapports semestriels et annuels, l'exploitant indique l'avancement de la maintenance systématique.

QUARTIER	NB PL	QUARTIER	NB PL
BEAUREGARD	1	GRAND PARC	86
LE BOURG	68	GRUPE SCOLAIRE	10
LE BOIS	5	HAUTE FOLIE	189
LES BELLES PORTES	49	LEBISEY	1
CITE ARTISANALE	5	LE VAL	30
CENTRE VILLE	134	LE LYCEE	28
GRANDE DELLE	24	MONTMORENCY	9
		<b>TOTAL</b>	<b>639</b>

## Répartition de l'entretien systématique par quartier



Nous rappelons que les programmes de maintenance systématique sont établis en fonction des durées de vie des lampes et sur les zones qui ne sont pas concernées par les programmes de renouvellement de l'année en cours.

L'entretien systématique comprend entre autres, en plus du remplacement des sources :

#### **L'entretien des luminaires avec :**

- Le nettoyage de l'ensemble du luminaire,
- Le dégrippage des boulonneries et visseries,
- Le graissage des articulations (vis, boulons),
- La vérification de la filerie (remplacement si nécessaire),
- La vérification du condensateur et remplacement éventuel,
- La vérification de la douille et des surfaces de contact de l'appareillage d'alimentation,
- La vérification de l'appareillage et remplacement si nécessaire.

#### **L'entretien des supports avec :**

- Les vérifications de l'état général du support, de la bonne stabilité et verticalité du support,
- La vérification de l'état des scellements d'ancrage des consoles en façade, des brides de montage sur support EDF, des tiges et boulons de fixation des mâts,
- La vérification des connexions dans les pieds de lampadaires et boîtiers de façade ou de poteaux EDF (nettoyage et remplacement éventuel des fusibles ou bornes de raccordement),
- La vérification des continuités de raccordement des circuits de mise à la terre des masses métalliques,
- La vérification de la numérotation.

#### **L'entretien des armoires**

Les armoires de commande sont vérifiées annuellement lors des relevés de compteur.

27

### **b) La signalisation lumineuse tricolore**

#### **L'entretien systématique**

L'entretien systématique de la signalisation lumineuse tricolore a été réalisé avec le remplacement systématique de matériel le cas échéant.

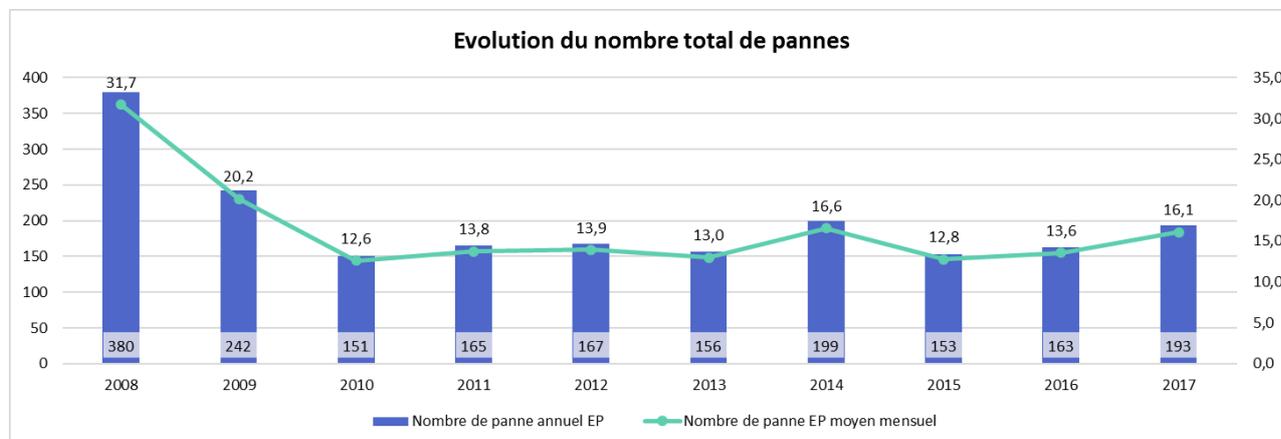
Sur chacun des carrefours, les prestations suivantes ont été réalisées :

- Nettoyage des lentilles,
- Rectification de l'orientation des panneaux et modules,
- Élimination de l'affichage sur les armoires de commandes,
- Élimination de l'affichage sur les supports et modules,
- Vérification des serrages de câbles aux borniers,
- Vérification et changement des pièces nécessaires au bon fonctionnement (douille, fusibles, interrupteurs, transformateur,...),
- Rétablissement des repérages manquants,
- Essai général de l'installation (boucle de détection, programmation horloge et contrôleur)

Les retours de cette visite préventive ont été pris en compte dans l'élaboration du programme de renouvellement SLT proposé pour les prochaines années.

### c) L'analyse des points faibles du réseau et des anomalies constatées

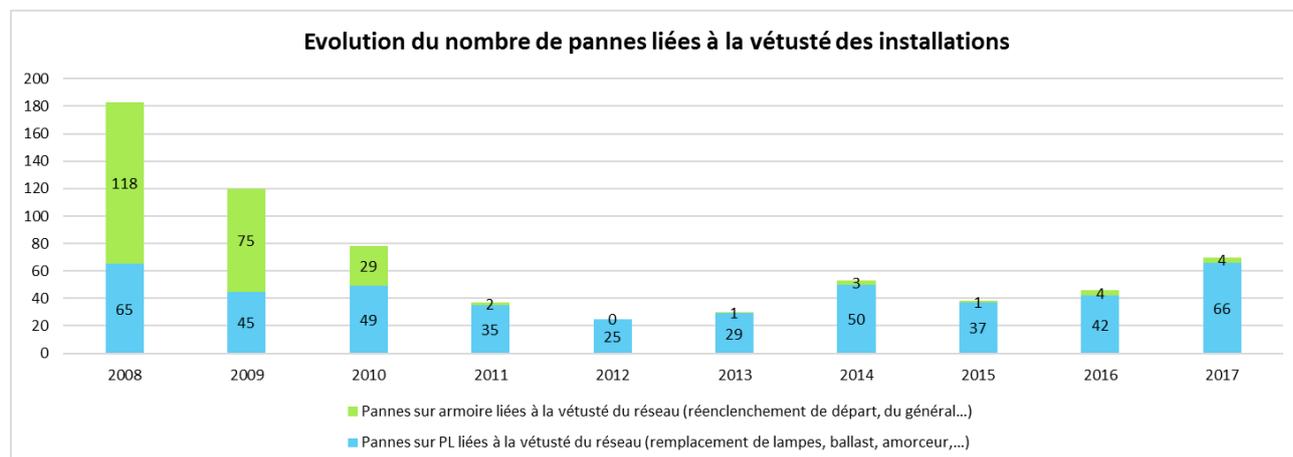
Grâce aux travaux de reconstruction, le nombre d'interventions en éclairage public liées à des problèmes de vétusté du réseau a fortement baissé entre 2008 et 2010.



Ce nombre, plutôt stable depuis 2010, a connu une hausse significative en 2014. Nous constatons qu'à fin 2017, le nombre de panne concernant le parc d'éclairage public connaît une hausse presque aussi élevée que celle de 2014.

*Sur 2014 et 2017, le nombre de panne en hausse s'explique en partie par une augmentation importante du nombre d'intervention sur des zones hors périmètre (« Non concerné ») ou pour lesquelles nos équipes ne constatent pas de défauts (« RAS »).*

D'autre part, les pannes directement liées à la vétusté des installations suivent la même tendance. Du fait de la rénovation de la totalité des armoires, elles sont quasi nulles sur celles-ci. Les pannes sur points lumineux liées à la vétusté correspondent au vieillissement du matériel.



## IV. LA GESTION DES SINISTRES

### IV.1. L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

#### IV. 1. 1. Sinistres ou actes de vandalisme sans tiers identifiés

Date OT	OT	Lieu d'intervention	Objet	Montant HT
03/01/2017	Appel exploitant	Échangeur de la CITE	Candélabre accidenté BP 43.37	1 509,75 €
05/01/2017	17 483	Échangeur de la CITE	Candélabre accidenté BP 43.40	1 509,75 €
13/01/2017	17 996	Esplanade Rabelais	Candélabre accidenté	910,25 €
24/01/2017	18 905	Boulevard du Bois	Luminaire accidenté	704,05 €
22/02/2017	21 080	Rue Roger Poulin	Luminaire accidenté	416,65 €
27/02/2017	21 416	Le Bois Porte 12	Coffret d'éclairage vandalisé	289,00 €
04/05/2017	24 648	Boulevard des Belles Portes	Candélabre accidenté	2 538,75 €
18/07/2017	29 150	DJIBAOU (Allée Jean Marie)	Candélabre accidenté	603,20 €
31/07/2017	29 719	LA VAL Porte 3	Luminaire vandalisé	702,00 €
07/08/2017	30 088	GRAND PARC (Boulevard du)	Candélabre accidenté	2 721,55 €
16/08/2017	Appel Astreinte	BOIS (Boulevard du)	Candélabre accidenté	1 222,35 €
17/09/2017	31 975	PORTES DE LA MER (Échangeur des)	Candélabre accidenté	1 509,75 €
02/10/2017	32 905	MARIGNAN (Rue de)	Candélabre accidenté	1 208,25 €
03/10/2017	33 045	CROUS de CAEN	Candélabre accidenté	1 389,45 €
04/12/2017	38 178	FOUR (Rue du)	Candélabre accidenté	1 466,55 €
05/12/2017	38 294	ROUTE DE COLOMBELLES RD No226a	Candélabre accidenté	1 509,75 €

TOTAL SUIVI <u>G3 EP SANS TIERS</u> 2017 HT	20 211,05 €
TVA	4 042,21 €
<b>TOTAL SUIVI <u>G3 EP SANS TIERS</u> 2017 TTC</b>	<b>24 253,26 €</b>

<b>Facturation 2017 par Lucitéa Normandie (TTC) montant actualisé</b>	<b>22 644,00 €</b>
---	--------------------

#### IV. 1. 2. Sinistres ou actes de vandalisme avec tiers identifiés

Date OT	OT	Lieu d'intervention	Objet	Montant HT
08/03/2017	Appel Ville	Echangeur Portes de la Mer	Support accidenté BG 19.80	1 393,40 €
23/03/2017	23 535	Rue du Connetable	Support accidenté GP 48.86	1 393,40 €
12/06/2017	Appel Ville	Avenue du Haut Crépon	Support accidenté BO 10.81	1 692,55 €
16/06/2017	25 839	Le Val Porte 5	Support accidenté LV 33.34	898,85 €
20/09/2017	Appel MARIE TOIT	GRAND PARC (Boulevard du)	Candélabre accidenté	1 176,65 €
02/10/2017	32 926	OUFFIERE (Allée Signard d')	Candélabre accidenté	1 343,75 €
16/11/2017	36 573	PAIX (Boulevard de la)	Candélabre accidenté	1 176,65 €
16/11/2017	Appel PC TWISTO	GRANDE CAVEE (Avenue de la)	Support de LAC accidenté	895,60 €
18/11/2017	36 838	PORTES DE LA MER (Échangeur des)	Candélabre accidenté	1 405,15 €

TOTAL SUIVI <u>G3 EP AVEC TIERS</u> 2017 HT	11 376,00 €
TVA	2 275,20 €
<b>TOTAL SUIVI <u>G3 EP AVEC TIERS</u> 2017 TTC</b>	<b>13 651,20 €</b>

## IV.2. LA SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLEURE

### IV. 2. 1.Sinistres ou actes de vandalisme sans tiers identifiés

Date OT	OT	Lieu d'intervention	Objet	Montant HT
25/04/2017	25 263	Rue du Connetable	Répétiteur voiture accidenté	605,80 €
04/05/2017	25 658	Rue des Petits Pommiers	Poteau de feu accidenté	2 653,20 €
09/08/2017	30 158	GRANDE CAVE (Avenue de la)	Poteau de feu accidenté	1 715,10 €

TOTAL SUIVI <u>G3 SLT SANS TIERS</u> 2017 HT	4 974,10 €
TVA	994,82 €
<b>TOTAL SUIVI <u>G3 SLT SANS TIERS</u> 2017 TTC</b>	<b>5 968,92 €</b>

<b>Facturation 2017 par Lucitéa Normandie (TTC) montant actualisé</b>	<b>7 076,00 €</b>
---	-------------------

### IV. 2. 2.Sinistres ou actes de vandalisme avec tiers identifiés

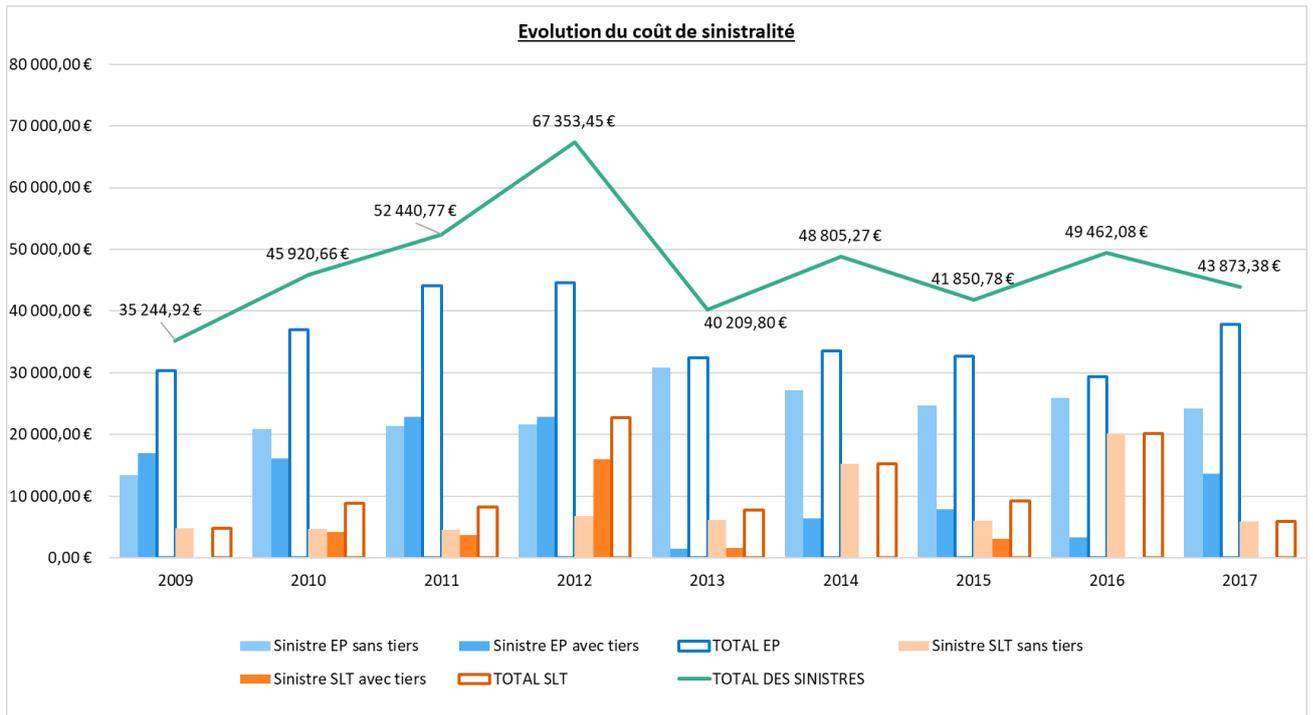
Pas de sinistres ou actes de vandalisme avec tiers sur la période.

## IV.3. SUIVI DES COUTS DE SINISTRALITE

Montants TTC		2012	2013	2014	2015	2016	2017
EP	Sinistre EP sans tiers	21 662,72 €	30 854,29 €	27 133,02 €	24 760,26 €	25 930,98 €	24 253,26 €
	Sinistre EP avec tiers	22 883,01 €	1 545,20 €	6 426,25 €	7 879,44 €	3 404,58 €	13 651,20 €
SLT	Sinistre SLT sans tiers	6 805,24 €	6 135,00 €	15 246,00 €	6 056,28 €	20 126,52 €	5 968,92 €
	Sinistre SLT avec tiers	16 002,48 €	1 675,31 €	- €	3 154,80 €	- €	- €
<b>Montant total sinistre TTC</b>		<b>67 353,45 €</b>	<b>40 209,80 €</b>	<b>48 805,27 €</b>	<b>41 850,78 €</b>	<b>49 462,08 €</b>	<b>48 873,38 €</b>
% des sinistres AVEC TIERS IDENTIFIE		58%	8%	13%	26%	7%	31 %

Le coût global des sinistres et du vandalisme est en légère baisse par rapport à 2016 mais reste relativement stable par rapport à 2015.

Le % des tiers identifiés est en hausse. **Les sinistres avec tiers représentent 36 % des sinistres sur l'éclairage public.** Mais la recherche de tiers reste une réelle difficulté, d'où l'importance de poursuivre le travail coordonné, déjà engagé, entre les Services de la Ville, de la police municipale et nos équipes.



## V. LES TRAVAUX DE RENOVATION

Le programme de rénovation et de reconstruction répond aux principes suivants :

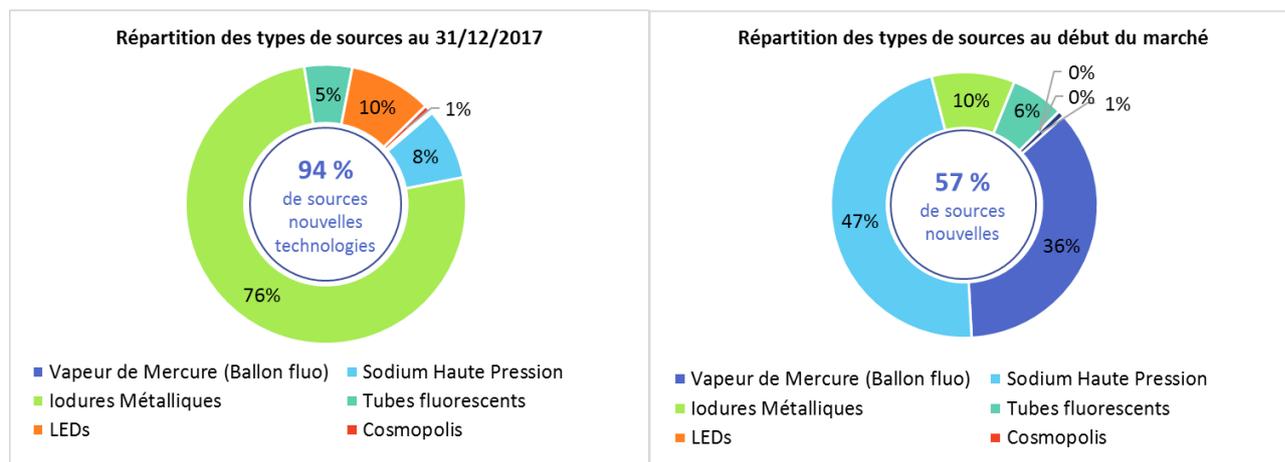
- Renouvellement du matériel ancien et vétuste avec amélioration de la qualité d'éclairage et de la sécurité passive,
- Mise en sécurité électrique et mécanique des installations,
- Limitation des nuisances lumineuses,
- Économies d'énergie,
- Renforcement et extension de réseau.

Chaque projet est validé par la Ville afin de répondre au mieux à ses attentes tout en veillant à appliquer les mesures de mise en sécurité électrique et mécanique.

### V.1. L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

#### V. 1. 1. Évolution du type de sources

Le tableau suivant présente l'évolution des technologies de sources installées sur le parc d'Hérouville Saint-Clair depuis le début du contrat :



Conformément au programme de reconstruction planifié sur les 3 premières années de contrat, les sources « vapeurs de mercure » (dites Ballon fluo) ont été presque totalement supprimées du parc.

**Il reste encore 0,3%, contre 7% à fin 2009, de sources à « Vapeur de mercure ».**

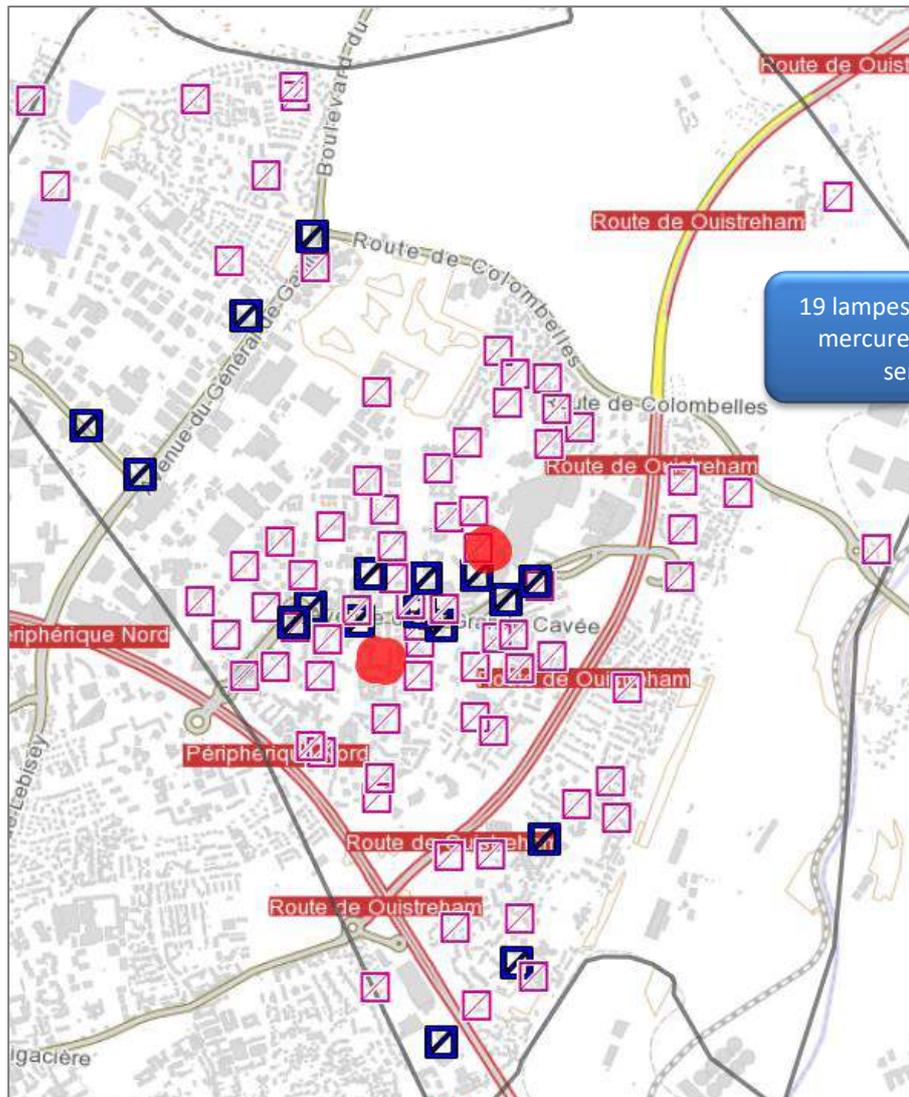
Les secteurs encore équipés de ces sources aux vapeurs de mercure sont :

- Le parking privé au niveau du Val – Porte 3 : proposé en rénovation en 2015 mais non validé par la Ville (11 lampes)
- Le secteur Grand Parc – Porte 11 (8 lampes)

Ces sources obsolètes ont été remplacées au profit de lampes aux technologies Iodures Métalliques offrant des qualités d'éclairage supérieures (« éclairage blanc », rendu des couleurs amélioré), conformément au SDAL défini pour la Ville d'Hérouville Saint-Clair.

**Rappel:** Le SDAL mis en œuvre progressivement sur la Ville impose des sources de « teinte blanche » dont la température de couleur varie selon la typologie des voies. Les zones résidentielles sont traitées avec un « blanc chaud » (2 800 K) et les grands axes sont traités en « blanc froid » (4 200 K).

A ce jour, le parc est composé à **94%** de sources lumineuses de nouvelle génération (SHP, Iodures, Cosmopolis, LED). Aujourd'hui, le remplacement de luminaires vétustes se fait systématiquement au profit de luminaires LEDs qui respectent les prescriptions du SDAL.

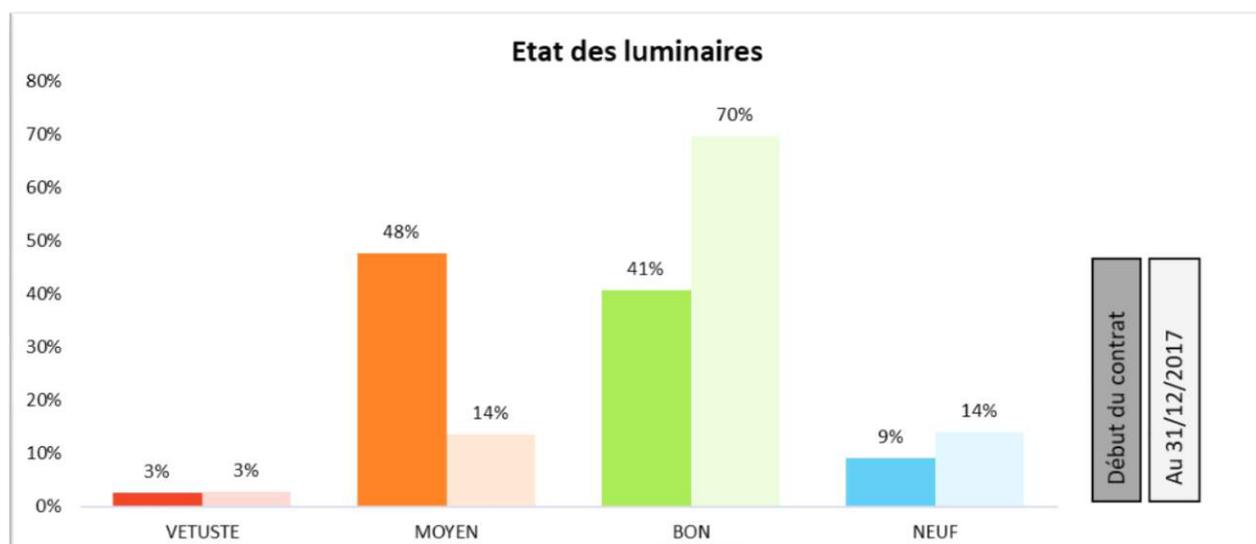


## V. 1. 2. Les luminaires

Les luminaires d'éclairage public sont classés selon leur état de vétusté. Nous avons défini 4 états :

- état 3: matériel neuf de moins de 5 ans
- état 2 : matériel bon (performant et esthétique) plus de 5 ans, fonctionnant correctement
- état 1 : matériel moyen, n'éclairant plus et ne figurant plus aux catalogues
- état 0 : matériel vétuste ou obsolète dont la rénovation est programmée en priorité

### a) Évolution de l'état des luminaires depuis le début du contrat



**84%** des luminaires sont en état bon ou neuf (état 2 et 3).

Les luminaires vétustes (état 0 et 1) encore présents sur le parc correspondent à des luminaires situés sur des zones non traitées, au profit de l'amélioration d'autres secteurs, selon le souhait de la Ville, principalement :

- Effacements de réseaux décalés dans le temps
- Route de Colombelles
- Axe de la Valeuse

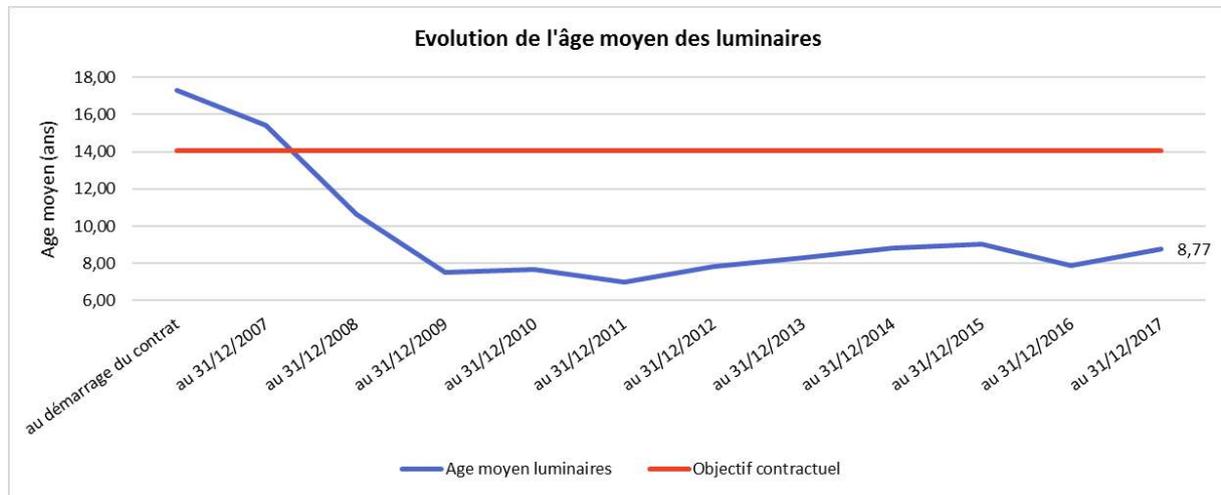
Une partie des luminaires vétustes correspond à des réglottes fixées sous des bâtiments ou en façades.

Contrairement au début du contrat, ce matériel qualifié de vétuste ne présente pas de danger électrique.

La rénovation de ces zones sera proposée en priorité dans les prochains programmes de travaux.

## b) Évolution de l'âge moyen des luminaires depuis le début du contrat

A fin 2017, l'âge moyen des luminaires est de **8,77 ans**.

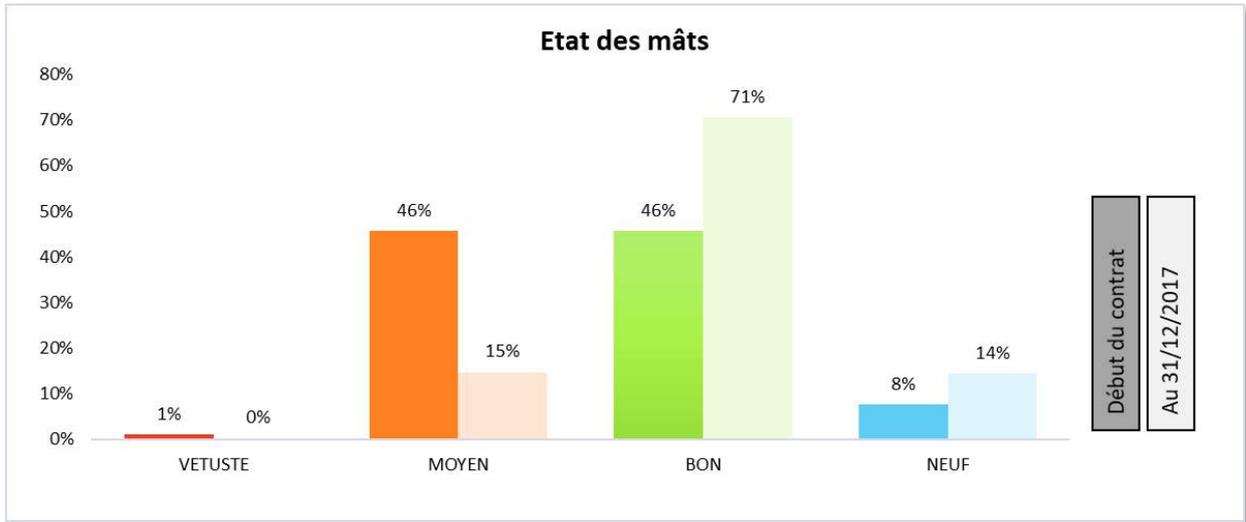


### V. 1. 3. Les supports

Les mâts d'éclairage public sont classés selon leur état de vétusté. Nous avons défini 4 états :

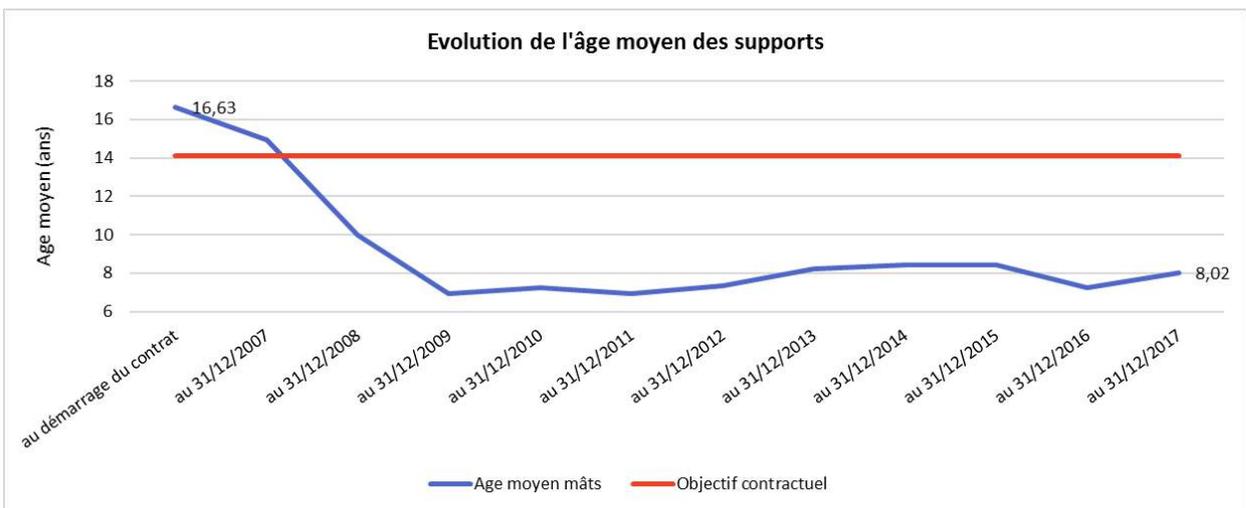
- état 3 : matériel neuf de moins de 5 ans
- état 2 : matériel correct plus de 5 ans en bon état
- état 1 : matériel vétuste
- état 0 : matériel vétuste ou obsolète la rénovation est programmée en priorité

#### a) Évolution de l'état des mâts depuis le début du contrat



**85%** des mâts sont en état bon ou neuf (état 2 et 3).

#### b) Évolution de l'âge moyen des mâts depuis le début du contrat



A fin 2017, l'âge moyen des mâts est de **8,02 ans**.

## V. 1. 4. La réalisation des travaux d'éclairage public

Sur l'année 2017, 8<sup>ème</sup> année de la phase de renouvellement, les travaux d'éclairage public ont concernés la rénovation d'ensembles mâts et luminaires, principalement sur les axes principaux de la Ville.

### a) Récapitulatif des travaux de renouvellement de l'éclairage public

En 2017, l'ensemble des phases liées au renouvellement de l'éclairage public ont été réceptionnées : Phase 47, Phase 48, Phase 49 et la Phase 50.

Les travaux d'éclairage public, réalisés en 2017 ont concerné les sites suivants :

Programme réalisé en 2017			
Quartiers	Rues ou sites concernés	Descriptif des travaux réalisés	Nb PL rénovés
Le Bourg	Échangeur des Portes de la Mer	Dépose définitive des candélabres déconnectés en 2015	39
Haute-Folie	Porte 12 – Hublot – Résidence Iena	Rénovation de la cours intérieure	31
Les Belles Portes	Parking et square Agnam	Rénovation de l'éclairage et diminution de la puissance installée	10
	Extension centre commercial	Rénovation de l'éclairage en coordination avec les travaux de rénovation de la façade du centre commercial	13
Centre-Ville	Esplanade Rablais	Rénovation de l'éclairage en coordination avec les travaux de création de stationnement	4
Le Val	Boulevard du Val	Rénovation de l'éclairage et diminution de la puissance installée pour améliorer la sécurité des piétons	27
Lebisey	Clos du Verger	Rénovation de l'éclairage et diminution de la puissance installée	2
	Allée de la Fosse au Loup	Rénovation de l'éclairage et diminution de la puissance installée	8
	Placette des Malets	Rénovation de l'éclairage et diminution de la puissance installée	2
	Allée des Genetets	Rénovation de l'éclairage et diminution de la puissance installée	3
	Allée du Val Renouf	Rénovation de l'éclairage et diminution de la puissance installée	15
	Allée des Hautes Landes	Rénovation de l'éclairage et diminution de la puissance installée	3
<i>Projets divers</i>			
Lebisey	Chemin piéton Le Lac	Création d'une sous-armoire pour coupure nocturne de l'éclairage piéton autour du Lac	0
Le Grand Parc	Terrain Savary	Création d'un éclairage d'entraînement sur le terrain	8
Les Belles Portes	Ballade des Amoureux	Renforcement de l'éclairage du chemin	17

## b) Les travaux prévus en 2018

Le programme de travaux 2018 a été validé lors de la réunion du 2 février 2018. Les propositions faites sont détaillées dans le tableau suivant :

Programme 2018			
Quartiers	Rues ou sites concernés	Descriptif des travaux programmés	Nb PL rénovés
Centre-Ville	Avenue de la Grande Cavée	Rénovation des luminaires sur caténaire	74
Montmorency	Résidence la Garenne	Rénovation de l'éclairage et diminution de la puissance installée	2
Lebisey	Clos du Grand Prêlé	Rénovation de l'éclairage et diminution de la puissance installée	4
	Allée des Longrais	Rénovation de l'éclairage et diminution de la puissance installée	5
	Avenue de la 3 <sup>ème</sup> DI Britannique	Rénovation de l'éclairage et diminution de la puissance installée	55
	Rue des Petits Pommiers	Rénovation de l'éclairage et diminution de la puissance installée	4
	Rue du Londel	Rénovation de l'éclairage et diminution de la puissance installée	4
Géoréférencement	Géoréférencement du réseau d'éclairage – partie 1/5		

## V.2. LA SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLEURE

---

### V. 2. 1. Les sources

Au 31/12/2017, 100 % des sources SLT sont équipés de lampes LEDs.

### V. 2. 2. Les contrôleurs

Nous avons instauré une légende similaire à l'éclairage public pour classer les contrôleurs selon leur niveau de vétusté :

- niveau 3 : matériel en bon état
- niveau 2 : matériel en état correct
- niveau 1 : matériel vétuste

La majorité des contrôleurs de feux est en bon état (état 3), ils ont fait l'objet de travaux de rénovation en 2008.

Les prochains remplacements concernent les contrôleurs situés sur l'emprise du tramway. Leur rénovation est pour le moment reportée en attendant le projet précis à venir sur cet axe majeur.

### V. 2. 3. La réalisation des travaux

#### a) Récapitulatif des travaux de renouvellement 2017

Le programme 2017 prévoyait au moment de l'offre le remplacement des contrôleurs sur l'axe du Tramway. Étant donné les travaux de restructuration importants en cours sur cet axe-là, ces travaux sont reportés ultérieurement.

#### b) Les travaux prévus en 2018

Le programme 2017 prévoyait au moment de l'offre le remplacement des contrôleurs sur l'axe du Tramway. Étant donné les travaux de restructuration importants en cours sur cet axe-là, ces travaux sont reportés ultérieurement.

## VI. LES ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNEE

L'extension du parc de motifs lumineux ayant été achevé en 2009, le nombre de décors et guirlandes a été identique à l'année dernière.

Le tableau suivant récapitule les différentes zones d'extension définies au cours des 3 premières années du contrat :

	Quantité extension	Sites concernés par les extensions
<b>Avant 2007</b>	<b>Nombre de motifs « Ville » à la prise du contrat : 104</b>	
<b>Année 2007</b>	22 motifs	Rue du Connétable Rue Abbé Lucas Boulevard de la Paix
	22 guirlandes	Sapin Café des Images Arbre de la Liberté Théâtre Sapins Carrefour Valeuse / Rue de la Mairie
<b>Année 2008</b>	22 motifs	Boulevard Haute Folie / Grand Parc Avenue de la 3 <sup>ème</sup> DIB / Maternelle Lebisey
	22 guirlandes	Rond-point Agence de l'eau Arbres et tour de Beauregard
<b>Année 2009</b>	22 motifs	Boulevard de la Grande Delle Porte 17 Rue Quesnel Rue des Petits Pommiers
	22 guirlandes	Rond-point Agence de l'eau Rond-Point PAJ Belles Portes
<b>Année 2010 et suivantes</b>	<b>Nombre de motifs total au terme de la période d'extension : 170</b> <b>A répartir sur les zones définies au cours des 3 premières années.</b>	

Depuis 2010, le nombre de motifs reste constant et le parc est renouvelé à hauteur de 20% chaque année.

En 2017, la 8<sup>ème</sup> année de renouvellement a concerné le remplacement de 34 motifs. Les motifs ont été répartis de la façon suivante :

- Motifs neufs : posés sur l'avenue de la Grande Cavée
- Motifs décors 3D : posés sur les Centres commerciaux de Montmorency, la Grande Delle, Haute Folie, et les Belles Portes.

**La mise en service des illuminations a eu lieu le 08/12/2017. L'ensemble des illuminations a été coupée le 08/01/2018.**

En 2017, les illuminations étaient composées en totalité de :

- 178 motifs majoritairement blanc, doré, bleu.
- 17 projecteurs pour éclairer des massifs de sapins.
- 2600 mètres de guirlande à LED blanche, LED bleu et ampoules flash.

Les modules de télégestion au point lumineux nous ont permis de piloter individuellement chaque motif lumineux et de réaliser, via ce système, les coupures demandées par la Ville dans le cadre des actions menées en faveur des économies d'énergie :

- Allumage avec l'EP / extinction à 23h30 – réallumage à 06h et coupure avec l'EP
- Les nuits des 24/12 et 31/12 : allumage des motifs toute la nuit

Nouveau motif



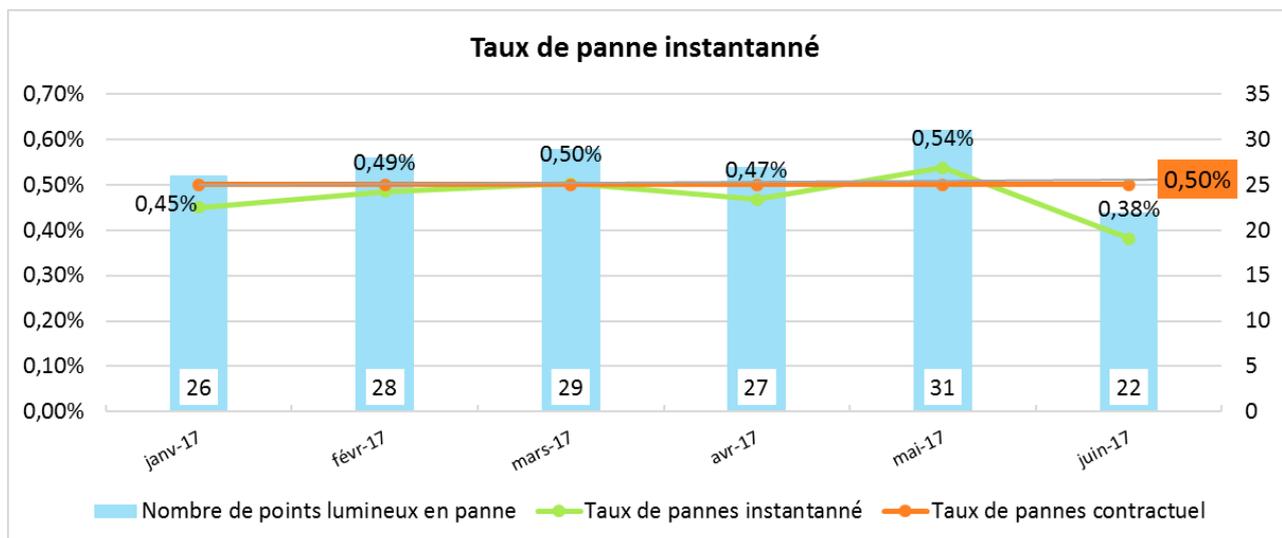
## VII. ANALYSE DE LA QUALITE DES MISSIONS EFFECTUEES PAR LE GROUPEMENT

### VII.1. LA MAINTENANCE ÉCLAIRAGE PUBLIC

#### VII. 1. 1. Taux de panne instantané

L'engagement contractuel concernant le taux de panne instantané pour les foyers lumineux est de 0,5 % durant la phase de renouvellement.

Mois de la visite nocturne	Janvier 2017	Février 2017	Mars 2017	Avril 2017	Mai 2017	Juin 2017
Nombre de pannes relevées	26	28	29	27	31	22
Nombre total de PL sur la Ville	5771	5771	5771	577	5771	5771
Taux de panne instantané	0,45 %	0,49 %	0,50 %	0,47 %	0,54 %	0,38 %
<b>Engagement contractuel</b>	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%



## VII. 1. 2. Délais d'intervention

### a) Rappel des engagements

TYPE DE PANNE	DELAI D'INTERVENTION ET DE MISE EN SECURITE	REMISE EN ETAT	REPARATION DEFINITIVE
Foyers lumineux isolés	Avant la prochaine période nocturne, si appel avant 12 h. Le lendemain si après 12 h.	Inclus dans le délai d'intervention	
Sources lumineuses consécutives	Avant la prochaine période nocturne, si appel avant 16 h.	Inclus dans le délai d'intervention	
Un départ ou une armoire en défaut	1,5 heure *		
Avaries ou dommages aux installations suite à des accidents ou évènements mettant en cause la sécurité des biens et des personnes	1,5 heure	Armoire de commande : 4 heures	Maxi une semaine
		Autre matériel : Avant la prochaine période nocturne, si intervention avant 16 h. Le lendemain si intervention après 16 h.	Maxi deux semaines

\* les interventions sur les départs ou armoires sont de 1,5 heure uniquement en période d'allumage.

### b) Récapitulatif des dépassements de délais

	Points lumineux isolés	Points lumineux consécutifs	Départs ou armoires	Sinistres
04/01/2017	Chemin piétonnier Lebisey Remplacement lampe 9h15 (1 nuit)			
23/03/2017	Les Belles Portes 4 – Remplacement lampe et ballast 10h30 (1 nuit)			
22/12/2017	Rue Roger Poulin – Remplacement lampe 4 nuits (week-end de Noël)			

Ces dépassements correspondent aux dépassements constatés en période d'astreinte (période nocturne et / ou diurne suivant le type de panne).

## VII. 1. 3. Les Niveaux d'éclairage

Les niveaux d'éclairage sont conformes à ceux demandés dans le Programme Fonctionnel des Besoins. Les mesures ont été réalisées à l'aide d'un luxmètre embarqué au niveau d'un véhicule banalisé. Les valeurs mesurées, à savoir Emoy et U sont conformes, aux exigences de l'AFE et de la norme NF 13201-2. Elles sont réalisées sur les parties rénovées et détaillées dans les dossiers de mises à disposition.

## VII.2. LA MAINTENANCE EN SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLEURE

### a) Rappel des engagements

TYPE DE PANNE	TYPE DE MATERIEL CONCERNE	DELAI D'INTERVENTION	DELAI DE REMISE EN ETAT	DELAI DE REPARATION DEFINITIVE
Carrefour au clignotant	Matériel de visualisation Contrôleur	1 heure	a = 1 h b = 2 h	Sans objet Sans objet
Avaries ou dommages suite à des accidents ou évènements mettant en cause la sécurité des biens et des personnes	Potelet Poteau Matériel de visualisation	1 heure	a = 1 h b = 2 h	Sans objet 48 h
Avaries ou dommages suite à des accidents ou évènements mettant en cause la sécurité des biens et des personnes	Armoire Contrôleur Potence Câble Boucle	1 heure	a = 1 h b = 48 h	Sans objet 48 h

### b) Récapitulatif des dépassements de délais

Aucune demande d'intervention sur la SLT n'a dépassé le délai contractuel en 2017.

## VII.3. REDUCTION DES NUISANCES AUX RIVERAINS

L'entreprise Garczynski Traploir Calvados a poursuivi ses efforts en termes de réduction des nuisances aux riverains en mettant en œuvre les actions suivantes :

Programmation des travaux en coordination avec les services techniques de la Ville lors des réunions de suivi mensuelles.

- Délais d'intervention respectés afin de garantir la sécurité des riverains.
- L'entreprise de travaux réalise, dans la mesure du possible, des micros tranchées.
- Les chantiers sont chaque jour vidés de leurs déchets.
- Les candélabres et les feux tricolores sont pré-câblés en atelier via un organisme d'insertion.

En tant que membre de la commission Développement Durable de la FRTP Normandie, nous avons participé à l'élaboration de la Charte ECO CHANTIER signée en 2015 entre la FRTP Normandie et la Ville d'Hérouville Saint Clair.

Dans ce cadre, nous mettons en œuvre les actions nécessaires afin de garantir notamment :

- L'acceptabilité des travaux par les riverains
- La prise en compte de l'environnement direct et indirect du chantier dans l'organisation des interventions (proximité d'une école, présence d'une ligne de bus, ...)
- L'image de nos équipes d'intervention et la propreté de nos chantiers réalisés pour la Ville
- Un interlocuteur unique.

## VII.4. DEVELOPPEMENT DURABLE

---

### VII. 4. 1. Engagements du Groupement en matière de diminution des consommations d'énergie

Nous avons réalisé à périmètre constant **23,52 % d'économies d'énergie**.

Les programmes de maintenance systématique coordonnés aux programmes de rénovation du patrimoine permettent, via la mise en place des sources plus efficaces et le renouvellement de matériels vétustes, de réaliser des économies d'énergies régulières.

Depuis les quatre dernières années, nous proposons à la Ville de bénéficier des nouvelles technologies et notamment de la LED. En effet, une partie des matériels obsolètes est remplacé par des nouveaux luminaires à LEDs systématiquement équipés de drivers permettant une gradation du flux une partie de la nuit.

Ces économies viennent s'ajouter à celles, plus importantes obtenues en début de contrat grâce :

- à la mise en place de systèmes de commande pour gérer les temps d'allumage de l'éclairage public,
- à la mise en place de systèmes de commande permettant la maîtrise des horaires d'allumages et d'extinction,
- à l'installation de variation de puissance, réalisée en armoire et au point lumineux.

### VII. 4. 2. Environnement (pollution lumineuse et gestion des déchets)

Dans le cadre de nos engagements en termes de développement durable, l'entreprise Garczynski Traploir Calvados trie et retire l'ensemble des déchets qu'ils soient liés au chantier ou de fonctionnement.

Pour le retraitement des lampes, Garczynski Traploir Calvados a signé un accord avec Récylum, l'éco-organisme chargé de l'élimination des lampes usagées en France, afin d'être répertorié point de collecte. Des conteneurs spécifiques sont enlevés régulièrement et des certificats sont conservés dans l'entreprise.

**En 2017, l'entreprise Garczynski Traploir Calvados a collecté, pour recyclage, 22,9 tonnes de lampes dans le cadre de ses activités d'éclairage public (maintenance et travaux neufs).**

Les déchets métalliques sont confiés à une société agréée qui fournit des documents de pesée suite aux enlèvements.

Les autres déchets sont triés, par les filières appropriées, de façon systématique. VINCI Energies bénéficie d'accords-cadres mis en place pour le retraitement des déchets.

Ainsi, nous pouvons certifier que les engagements pris sont tenus et contrôlables et que nous mettons en œuvre tous les moyens nécessaires afin d'agir efficacement en faveur de l'environnement.

L'application du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière nous permet de garantir, lors des travaux de reconstruction, l'installation de matériels limitant les nuisances lumineuses, grâce à leur conception et aux sources utilisées. Lors de la Phase de renouvellement, nous suivons également les principes définis dans le SDAL.

Des études d'éclairage confortent ou modifient le cas échéant, les hauteurs de feux, les puissances des sources, les inter-distances et vérifient les données après travaux par des relevés luxmètre.

### VII. 4. 3. Actions solidaires et citoyennes

Comme pour les années précédentes, en 2017, le Groupement a poursuivi ses actions de partenariat de différentes manifestations hérouvillaises :

- Partenariat au Meeting Gaz de France,
- Partenariat pour la manifestation « Hérouville dans la Course ».

## VII.5. ACTIONS MENEES DANS L'ENTREPRISE

---

### VII. 5. 1. Les recrutements et l'insertion

Dès la signature du contrat, nous avons recruté deux monteurs éclairage public en intérim qui poursuivent leur activité au sein de l'entreprise. Nous avons également recruté deux jeunes monteurs, issus de l'insertion, en contrat de professionnalisation. Ce sont actuellement des salariés en CDI au sein de l'entreprise.

Au 31 Décembre 2017, nous avons réalisé **6 903,50 heures d'insertion** :

Personnel GT	6 381,00
Personnel intérimaire	473,50
ESAT de Colombelle	49,00
<b>Total heures insertion</b>	<b>6 903,50</b>
Engagement du contrat	7 000,00
<b>Avancement</b>	<b>99 %</b>

### VII. 5. 2. La formation

La société Garczynski Traploir Forlux poursuit ses efforts en termes de formations. Les plans de Formation des entreprises GT Calvados et Citeos Exploitation Normandie, pour l'année 2017, sont joints en annexe.

### VII. 5. 3. La sécurité

Tous les salariés ont le matériel et les habilitations indispensables au travail en sécurité. – Voir Plan de formation et Plan d'action sécurité en annexe –

### VII. 5. 4. Communication générale auprès de la population

L'objectif de notre plan de communication est d'informer, de communiquer et d'accompagner l'ensemble de la population concernée pendant toute la durée du contrat.

### VII. 5. 5. Les supports de communication

#### a) La signalétique chantier

De multiples panneaux double-face balisent en permanence nos chantiers, avec 3 messages de communication différents.

#### b) Les opérations de presse

Nous restons à disposition de la Ville pour être présents à l'organisation de points presses.



## VII.6. MONTANT DES PENALITES APPLIQUEES AU GROUPEMENT

Conformément aux dispositions contractuelles, nous avons calculé ci-après le montant des pénalités pouvant être infligées au Groupement :

### VII. 6. 1. Pénalités relatives à la maintenance

#### a) Pour l'Éclairage Public

Date appel	Type de panne	Dépassement	Montant des pénalités en €
04/01/2017	Point isolé en panne	9h15 – 1 nuit	20,00 €/nuit
04/01/2017	Point isolé en panne	10h30 – 1 nuit	20,00 €/nuit
22/12/2017	Point isolé en panne	4 nuits	20,00 €/nuit soit 80,00 €
			<b>120,00 €</b>

#### b) Pour la Signalisation Lumineuse Tricolore

Aucune demande d'intervention n'a dépassé le délai contractuel, par conséquent aucune pénalité ne peut être appliquée.

### VII. 6. 2. Pénalités relatives aux travaux de rénovation

Aucune pénalité.

### VII. 6. 3. Bilan

Le montant des pénalités, par année :

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Pénalités EP (€ HT)	310 €	010 €	1 911 €	3 643 €	566 €	4 368 €	2 010 €	822,67 €	756 €	1109 €	<b>240 €</b>

## CHAPITRE 3 – COMPTE RENDU FINANCIER

<b>CHAPITRE 3 – COMPTE RENDU FINANCIER .....</b>	<b>47</b>
<b>I. Compte de résultat annuel .....</b>	<b>48</b>
I.1. Maintenance.....	48
I.2. Energie.....	48
I.3. Investissements .....	49
<b>II. Présentation des règles et méthodes comptables .....</b>	<b>51</b>
II.1. Comptabilisation des actifs financés par Lucitéa Normandie : .....	51
II. 1. 1. Détermination du coût d'entrée des immobilisations .....	51
II. 1. 2. Durées d'amortissement .....	53
II. 1. 3. Comptabilisation des travaux de renouvellement des câbles souterrains et d'effacement des réseaux aériens .....	54
II.2. Comptabilisation de l'emprunt et des cessions de créances.....	55
II.3. Rapport des Commissaires aux Comptes.....	55
<b>III. Inventaire et grille de répartition des biens .....</b>	<b>56</b>
<b>IV. Etat de suivi des investissements initiaux et des travaux de renouvellement .....</b>	<b>57</b>
IV.1. Suivi du programme contractuel des travaux EP .....	57
IV.2. Suivi du Programme contractuel des travaux SLT .....	58
<b>V. Informations comptables relatives aux provisions pour gros entretien renouvellement et pour effacement des réseaux aériens et des câbles souterrains .....</b>	<b>59</b>
<b>VI. Suivi des engagements et prestations confiées aux PME .....</b>	<b>62</b>
<b>VII. Suivi des engagements en matière d'insertion sociale.....</b>	<b>62</b>
<b>VIII. Recettes annexes .....</b>	<b>62</b>
<b>IX. Attestations d'assurance .....</b>	<b>63</b>

## I. COMPTE DE RESULTAT ANNUEL

### COMPTE DE RESULTAT

	2017	2016	Ecart
	Réalisé	Réalisé	
Loyers HT	1 238	1 230	8
Charges d'exploitation	-645	-664	18
Amortissement des coûts de construction	-394	-370	-24
<b>RESULTAT SUR COUTS DIRECTS</b>	<b>199</b>	<b>197</b>	<b>2</b>
Taxes	11	-8	19
IS	-53	-35	-18
Total impôts et taxes	-42	-43	1
Produits financiers Charges financières	-75	-83	8
Produits Exceptionnels Charges exceptionnelles	23		23
<b>RESULTAT NET</b>	<b>105</b>	<b>70</b>	<b>35</b>

Les dépenses liées à la maintenance et à la gestion de l'énergie sont enregistrées en charges d'exploitation chez Lucitéa Normandie, dans la mesure où les risques et les obligations de résultat sont supportés par le Groupement qui exécute les prestations.

Les prestations de maintenance et la fourniture d'énergie sont refacturées au travers des loyers trimestriels convenus au moment de la signature du Contrat.

### I.1. MAINTENANCE

Les loyers se sont élevés à 483 k€ TTC pour la maintenance (403 k€ HT), après révision de -1,19 % en fonction des indices ICHTTS1 et TP12c applicables au 1<sup>er</sup> août 2017.

### I.2. ENERGIE

Les loyers se sont élevés à 332 k€ TTC pour l'énergie (284 k€ HT), après prise en compte de l'augmentation des tarifs EDF de 2,82% sur la période.

### I.3. INVESTISSEMENTS

La société Lucitéa Normandie applique comme méthode de reconnaissance du résultat, l'approche en contrat global. Les loyers financiers comptabilisés chez Lucitéa Normandie correspondent à la part annuelle d'utilisation des biens par la Ville.

Le tableau suivant récapitule, par phase mise à disposition avant le 31/12/17, les loyers facturés à la Ville d'Hérouville, ainsi que leur comptabilisation dans les comptes de Lucitéa Normandie :

Phases mises à disposition	Loyers facturés HT	Loyers facturés TTC	Chiffre d'affaires Lucitéa
Phase 1	51	61	51
Phase 2	5	6	5
Phase 3	69	82	69
Phase 4	66	79	66
Phase 5	4	5	4
Phase 6	77	93	77
Phase 7	71	85	71
Phase 8	3	4	3
Phase 9			11
Phase 10			6
Phase 11			6
Phase 12			8
Phase 13			6
Phase 14			4
Phase 15			4
Phase 16			8
Phase 17			5
Phase 18			4
Phase 19			4
Phase 20			4
Phase 21			4
Phase 22			4
Phase 23			4
Phase 24			4
Phase 25			4
Phase 26			4
Phase 27			4
Phase 28			4
Phase 29			4
Phase 33			5
Phase 30			4
Phase 31			4
Phase 32			4

Phases mises à disposition	Loyers facturés HT	Loyers facturés TTC	Chiffre d'affaires Lucitéa
Phase 34			5
Phase 35			6
Phase 36			5
Phase 38			5
Phase 39			6
Phase 40			5
Phase 42			5
Phase 43			5
Phase 44			5
Phase 45			5
Phase 46			5
Phase 47	53	64	8
Phase 48	53	64	6
Phase 49	53	64	5
Phase 50	54	64	4
TOTAL (K€)	559	672	544

Aucune prestation de renouvellement des câbles souterrains et d'effacement des réseaux n'a été effectuée en 2017.

## II. PRESENTATION DES REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les hypothèses comptables retenues par la société Lucitéa Normandie pour l'établissement de ses comptes sociaux s'appuient sur les principes comptables applicables en France, à savoir le Plan Comptable Général, les règlements du Comité de la Réglementation Comptable et les avis du Conseil National de la Comptabilité. La nouvelle Réglementation Comptable concernant la définition et l'évaluation des actifs (règlement CRC 2004-06) exclut expressément de son champ d'application les contrats de Partenariat Public Privé. Un Groupe de travail a été créé en juin 2005 et a mis un terme à ses travaux sans rendre de conclusions. En conséquence, aucun texte particulier ne régit le traitement comptable applicable aux Contrats de Partenariat Public-Privé. Les méthodes de comptabilisation s'appuient donc sur les textes existants en matière de contrats long terme.

La société Lucitéa Normandie effectue différents types d'investissements durant la durée du Contrat :

- les investissements financés payés par la Ville au travers d'un loyer financier étalé sur la durée d'utilisation. Ces biens seront restitués à la Ville en fin de Contrat ;
- Les investissements facturés à la Ville au travers d'un loyer unique dès leur mise à disposition. Sont notamment inclus dans ces investissements, le renouvellement des biens apportés au Titulaire par la Ville au moment de la signature du Contrat et dont les durées de vie résiduelles n'obligent pas à effectuer des travaux dans les premières années du Contrat ;
- Les investissements que la Ville décide de mettre en œuvre financés à l'aide des fonds de réserve pour l'effacement des réseaux aériens et des câbles souterrains constitués au fil de Contrat.

### II.1. COMPTABILISATION DES ACTIFS FINANCES PAR LUCITEA NORMANDIE :

L'avis 2004-15 du CNC exclut les Contrats de Partenariat Public Privé du champ d'application des nouvelles règles relatives à la définition et à la comptabilisation des actifs. Nous devons donc nous référer à la réglementation antérieure ou appliquer les nouvelles règles, si elles sont compatibles avec la situation.

Lucitéa Normandie, en tant que maître d'ouvrage du Projet, supporte le risque lié à la construction de l'immobilisation et dispose d'un droit réel sur les biens réalisés jusqu'au terme de Contrat. Les investissements financés par la société de projet sont donc inscrits à l'actif de son bilan en immobilisations corporelles à leur coût d'acquisition. Les rénovations facturées à la Ville d'Hérouville Saint Clair suivent les mêmes règles de comptabilisation que les investissements financés.

#### II. 1. 1. Détermination du coût d'entrée des immobilisations

Le coût d'acquisition est égal au prix de revient de l'acquisition. Il comprend uniquement les frais directement rattachables à l'acquisition ou à la mise en état de fonctionnement du bien et engagés pendant la période d'acquisition ou de construction.

Les éléments accessoires aux coûts de construction et inclus dans le prix de revient sont les suivants :

- primes d'assurances liées à la construction des biens ;
- garanties bancaires,
- coût de communication vis-à-vis des riverains ;
- charges de personnel dédié à la construction ;
- coûts de l'offre ;
- les frais de financement (coûts d'emprunt) pendant la période de construction. Lucitéa Normandie a opté pour l'intégration de ces frais comme l'article 321-5 du PCG lui en donne la possibilité.

## Immobilisations au 31/12/17

		Date d'inscription à l'actif	Montant Immobilisé (€)
EP	Phase 1	31/01/2008	386 832
	Phase 9	31/01/2008	200 000
	Phase 10	31/03/2008	100 000
	Phase 3	30/06/2008	725 410
	Phase 11	30/06/2008	100 000
	Phase 12	30/09/2008	130 000
	Phase 4	31/12/2008	649 381
	Phase 13	31/12/2008	100 000
	Phase 14	31/03/2009	70 000
	Phase 6	30/06/2009	733 255
	Phase 15	30/09/2009	70 000
	Phase 7	31/12/2009	657 994
	Phase 18	01/01/2011	55 236
	Phase 19	01/01/2011	55 699
	Phase 20	31/03/2011	56 633
	Phase 21	30/06/2011	57 194
	Phase 22	30/09/2011	54 919
	Phase 23	31/12/2011	54 833
	Phase 24	31/03/2012	51 782
	Phase 25	30/06/2012	52 248
	Phase 16	30/09/2012	100 000
	Phase 17	30/09/2012	70 000
	Phase 26	30/09/2012	52 136
	Phase 27	31/12/2012	52 481
	Phase 28	31/03/2013	52 762
	Phase 29	30/06/2013	52 545
	Phase 30	30/09/2013	52 216
	Phase 31	31/12/2013	52 031
	Phase 32	31/03/2014	51 983
	Phase 34	30/06/2014	51 918
	Phase 36	30/09/2014	52 192
	Phase 38	31/03/2015	51 580
	Phase 40	30/06/2015	51 580
	Phase 42	30/09/2015	51 090
	Phase 43	31/12/2015	50 778
	Phase 44	31/03/2016	50 823
	Phase 45	30/06/2016	50 555
	Phase 46	30/09/2016	50 110
	Phase 47	31/12/2016	51 135
	Phase 48	31/03/2017	51 313
	Phase 49	30/06/2017	51 447
	Phase 50	30/09/2017	51 669

		Date d'inscription à l'actif	Montant Immobilisé (€)
SLT	Phase 2	31/01/2008	49 809
	Phase 5	31/12/2008	44 270
	Phase 8	31/12/2009	28 790
	Phase 33	30/06/2013	63 849
	Phase 35	30/06/2014	63 088
	Phase 39	31/03/2015	59 052
		TOTAL	5 872 619

## II. 1. 2. Durées d'amortissement

Les nouvelles règles de détermination des actifs ne s'appliquant pas aux Contrats de Partenariat, la société Lucitéa Normandie n'applique pas l'approche par composante. Les immobilisations sont amorties linéairement sur la durée restant à courir entre l'inscription à l'actif et la fin du Contrat.

### Amortissements comptabilisés à fin 2017

	Description	Date mise en service	Méthode amort.	Durée amortissement (an/mois)	Valeur Brute	Amortissement cumulé	Valeur nette comptable €
EP	PHASE 1	31/01/2008	STL	17.08	386 832,00	195 265,67	191 566,33
	PHASE 3	30/06/2008	STL	17.03	725 410,00	357 621,24	367 788,76
	PHASE 4	31/12/2008	STL	16.09	649 381,22	310 258,35	339 122,87
	PHASE 6	30/06/2009	STL	16.03	733 255,00	338 734,38	394 520,62
	PHASE 7	31/12/2009	STL	15.09	657 994,12	292 556,26	365 437,86
	PHASE 9	31/01/2008	STL	17.08	200 000,00	100 956,33	99 043,67
	PHASE 10	31/03/2008	STL	17.06	100 000,00	50 019,52	49 980,48
	PHASE 11	30/06/2008	STL	17.03	100 000,00	49 299,15	50 700,85
	PHASE 12	30/09/2008	STL	17.00	130 000,00	63 103,82	66 896,18
	PHASE 13	31/12/2008	STL	16.09	100 000,00	47 777,45	52 222,55
	PHASE 14	31/03/2009	STL	16.06	70 000,00	32 904,97	37 095,03
	PHASE 15	30/06/2009	STL	16.03	70 000,00	32 337,13	37 662,87
	PHASE 16	30/09/2012	STL	13.00	100 000,00	32 708,14	67 291,86
	PHASE 16	30/09/2009	STL	16.00	0,00	0,00	0,00
	PHASE 17	30/09/2012	STL	13.00	70 000,00	22 895,68	47 104,32
	PHASE 18	01/01/2011	STL	14.09	55 236,11	22 468,94	32 767,17
	PHASE 19	01/01/2011	STL	14.09	55 698,78	22 657,04	33 041,74
	PHASE 20	31/03/2011	STL	14.06	56 633,03	22 482,01	34 151,02
	PHASE 21	30/06/2011	STL	14.03	57 193,58	22 102,33	35 091,25
	PHASE 22	30/09/2011	STL	14.00	54 918,88	20 613,42	34 305,46
	PHASE 23	31/12/2011	STL	13.09	54 833,38	19 950,25	34 883,13
	PHASE 24	31/03/2012	STL	13.06	51 782,34	18 232,77	33 549,57
	PHASE 25	30/06/2012	STL	13.03	52 248,05	17 760,74	34 487,31
	PHASE 26	30/09/2012	STL	13.00	52 135,63	17 052,53	35 083,10
	PHASE 27	31/12/2012	STL	12.09	52 480,90	16 475,81	36 005,09
	PHASE 27	01/01/2013	STL	12.00	0,00	0,00	0,00
	PHASE 28	31/03/2013	STL	12.06	52 761,94	15 854,67	36 907,27

	Description	Date mise en service	Méthode amort.	Durée amortissement (an/mois)	Valeur Brute	Amortissement cumulé	Valeur nette comptable €
EP	PHASE 29	30/06/2013	STL	12.03	52 545,14	15 042,25	37 502,89
	PHASE 30	30/09/2013	STL	12.00	52 215,93	14 162,65	38 053,28
	PHASE 31	31/12/2013	STL	11.09	52 031,25	13 296,75	38 734,50
	PHASE 32	31/03/2014	STL	11.06	51 983,00	12 458,58	39 524,42
	PHASE 34	30/06/2014	STL	11.03	51 918,84	11 569,11	40 349,73
	PHASE 36	30/09/2014	STL	11.00	52 191,84	10 698,34	41 493,50
	PHASE 38	31/03/2015	STL	10.06	51 580,00	8 626,99	42 953,01
	PHASE 40	30/06/2015	STL	10.03	51 580,01	7 582,75	43 997,26
	PHASE 42	30/09/2015	STL	10.00	51 089,97	6 410,73	44 679,24
	PHASE 43	31/12/2015	STL	9.09	50 778,13	5 222,27	45 555,86
	PHASE 44	31/03/2016	STL	9.06	50 822,67	4 030,63	46 792,04
	PHASE 45	30/06/2016	STL	9.03	50 555,38	2 755,18	47 800,20
	PHASE 46	30/09/2016	STL	9.00	50 109,89	1 403,38	48 706,51
	PHASE 47	31/12/2016	STL	8.09	51 134,52	5 860,01	42 574,51
	PHASE 48	31/03/2017	STL	8.06	51 312,72	4 564,80	46 747,92
	PHASE 49	30/06/2017	STL	8.03	51 446,70	3 160,69	48 286,01
	PHASE 50	30/09/2017	STL	8.00	51 669,11	1 645,62	50 023,49
SLT	PHASE 2	31/01/2008	STL	17.08	49 809,00	25 142,63	24 666,37
	PHASE 5	31/12/2008	STL	16.09	44 270,00	21 151,10	23 118,90
	PHASE 8	31/12/2009	STL	15.09	28 790,00	12 800,54	15 989,46
	PHASE 33	30/06/2013	STL	12.03	63 849,44	18 278,37	45 571,07
	PHASE 35	30/06/2014	STL	11.03	63 088,40	14 058,03	49 030,37
	PHASE 39	31/03/2015	STL	10.06	59 052,15	9 876,71	49 175,44
TOTAL (Euros)					5 872 619,05	2 750 386,90	3 122 232,15

### II. 1. 3. Comptabilisation des travaux de renouvellement des câbles souterrains et d'effacement des réseaux aériens

Ces travaux sont financés par un fonds de réserve alimenté sur un rythme trimestriel par la Ville. Les travaux de renouvellement sont effectués par Lucitéa Normandie pour le compte de la Collectivité qui décide de la réalisation des travaux. Celle-ci bénéficie des intérêts liés au placement des sommes versées et non encore utilisées. La Ville d'Hérouville Saint Clair récupèrera les fonds non utilisés au terme du Contrat.

Compte tenu de la durée moyenne des travaux (environ trois mois), les opérations comptables sont enregistrées au moment de leur achèvement. Les recettes non encore utilisées à la réalisation de travaux n'impactent pas le chiffre d'affaires. Inversement, les charges engagées par anticipation sur le versement des fonds sont comptabilisées en factures à établir. Ces fonds font l'objet d'une rémunération selon le mécanisme décrit au paragraphe 6.

## II.2. COMPTABILISATION DE L'EMPRUNT ET DES CESSIONS DE CREANCES

---

Toutes les tranches de l'emprunt avaient déjà été débloquées à fin 2010 :

	Déblocage		Capital restant dû au 31/12/17
	Date	Montant	
Phase 1	08/02/2008	480 k€	193 k€
Phase 2	08/02/2008	46 k€	19 k€
Phase 3	04/07/2008	639 k€	262 k€
Phase 4	08/01/2009	597 k€	251 k€
Phase 5	08/01/2009	41 k€	17 k€
Phase 6	08/07/2009	681 k€	294 k€
Phase 7	08/01/2010	611 k€	272 k€
Phase 8	08/01/2010	27 k€	12 k€
Total		3 122 k€	1 321 k€

Selon le bulletin CNCC n°128 de décembre 2002, « les opérations de cession de créances futures sont assimilables à des opérations de financement à comptabiliser au passif du bilan en dettes financières ». Les loyers payés par la Ville d'Hérouville Saint Clair à Dexia viennent servir le remboursement de la dette contractée pour le projet (capital + intérêts).

Un swap a été souscrit afin de se prémunir contre les risques de taux. Cette opération remplit les critères d'une opération de couverture énoncés dans l'article 372-2 du PCG et dans les avis n°29 relatif au MATIF et n°32 relatif aux options de taux d'intérêts. La valeur nominale de ce contrat, ainsi que les gains et les pertes latentes n'ont pas à être constatés dans les comptes sociaux. Seuls les intérêts échus et non échus sont inscrits en compte de résultat et viennent diminuer les intérêts d'emprunts comptabilisés.

## II.3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

---

Le rapport est joint en Annexe.

### III. INVENTAIRE ET GRILLE DE REPARTITION DES BIENS

L'inventaire contradictoire du patrimoine a été remis à la Ville au mois de mai 2008.

Les variations suivantes sont intervenues depuis :

- Une armoire et 6 points associés ont été supprimés en 2007.
- Les Groupes scolaires Daniel Aubert, Varende et Le Bourg ont été inclus dans le périmètre de maintenance et de fourniture d'énergie à compter du 1er octobre 2008. La Cité des Douanes, la Rue des Eudistes et les Centres Commerciaux ont également été rajoutés avec effet rétroactif à la date de démarrage du Contrat.
- Les carrefours 2 et 3 BCD sont retirés du périmètre de fourniture d'énergie à compter du 1er janvier 2009 mais la prestation de maintenance se poursuit pour ces carrefours.
- Les éléments suivants ont été ajoutés à compter du 1er avril 2010 (219 points lumineux) : Place de l'Europe, Îlot Prestavoine, Jardins linéaires et Nouvelle Rue, Site EREA, Chemin Piétonnier de l'École de Musique, Silo Arcole et desserte du Groupe Scolaire Quesnel.
- 266 points lumineux ont été ajoutés au patrimoine à compter du 1er juillet 2011. Ces points sont situés Place de l'Europe, Lycée Prestavoine, Beauregard, Grand Parc et Belles Portes.
- 135 points lumineux ont été ajoutés à compter du 1er janvier 2013. Ils sont situés Avenue de Berlin, Lycée Prestavoine et sur diverses extensions.
- 119 points lumineux ont été ajoutés à compter du 1er octobre 2015. Ils sont situés dans les quartiers des Belles Portes et Grand Parc, dans le Centre-Ville et Lycée Prestavoine.

## IV. ETAT DE SUIVI DES INVESTISSEMENTS INITIAUX ET DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT

### IV.1. SUIVI DU PROGRAMME CONTRACTUEL DES TRAVAUX EP

La date des premières mises à disposition a été fixée au 31/01/08 au moment de la signature du Contrat (octobre 2007).

#### Suivi du programme contractuel de reconstruction

EP	N° Phase prévue	Date Mise à Disposition Prévue	Date réelle de mise à disposition	Commentaires	Ref Doc Ville
Le Bois 1ère partie	Phase1	31/01/2008	31/01/2008		
Le Bois 2ème partie	Phase10	31/03/2008	31/01/2008		
Groupe Scolaire Le Bois	Phase1	31/01/2008	31/03/2008	Travaux décalés aux vacances scolaires de février	DST24/01/08
Parking Piscine Montmorency	Phase1	31/01/2008	31/01/2008		
Rue Hébert	Phase1	31/01/2008	31/01/2008		
Le Val 1ère partie	Phase9	31/01/2008	31/01/2008		
Gare TVR	Phase9	31/01/2008	31/01/2008		
Echangeur Portes de la mer	Phase9	31/01/2008	31/01/2008		
Rond Point du Drakkar	Phase9	31/01/2008	31/01/2008		
Le Bois 3ème partie	Phase3	30/06/2008	30/06/2008		
Le Val 2ème partie	Phase3	30/06/2008	30/06/2008		
Armoires 2ème partie	Phase3	30/06/2008	30/06/2008		
Armoires 1ère partie	Phase11	30/06/2008	30/06/2008		
5 Groupes Scolaires	Phase12	30/09/2008	30/09/2008		
Belles Portes	Phase4	31/12/2008	31/12/2008		
Le Grand Parc	Phase4	31/12/2008	31/12/2008		
La Grande Delle	Phase4	31/12/2008	31/12/2008		
Haute Folie	Phase4	31/12/2008	31/12/2008		
Chemin piéton du Lac	Phase4	31/12/2008			
Chemin piéton Ecole de Musique			31/12/2008		
Cité Artisanale	Phase7	31/12/2009	31/12/2008		
Sinapse 1ère partie	Phase4	31/12/2008			
Armoires 3ème partie	Phase4	31/12/2008	31/12/2008		
Rue d'Epron	Phase13	31/12/2008			
Rue du Clos des Pièces	Phase13	31/12/2008	31/12/2008		
Rue du Perthuis	Phase13	31/12/2008	31/12/2008		
Groupes Scolaires	Phase14	31/03/2009	31/03/2009		
Montmorency	Phase6	30/06/2009	30/06/2009		
Le Bourg	Phase6	30/06/2009	30/06/2009		
Lébisey	Phase6	30/06/2009	30/06/2009		
Eglise	Phase15	30/06/2009	30/06/2009		
Bd du Bois	Phase16	30/09/2009	30/09/2009		
Chemin Bd du Bois	Phase7	31/12/2009	31/12/2009		
Rond Point bd du Bois	Phase7	31/12/2009	31/12/2009		
Rue de la Pompe	Phase7	31/12/2009	31/12/2009		
Bd du Val	Phase7	31/12/2009	31/12/2009		
Beauregard	Phase7	31/12/2009	31/12/2009		
Centre Ville	Phase7	31/12/2009	31/12/2009		
Hôtel de Ville	Phase7	31/12/2009	31/12/2009		
ZA Av de Gaulle	Phase17	31/12/2009	31/12/2009		

## IV.2. SUIVI DU PROGRAMME CONTRACTUEL DES TRAVAUX SLT

La rénovation des carrefours a suivi le programme défini au Contrat.

A fin 2009, tous les carrefours ont été rénovés, conformément au programme initial de renouvellement.

SLT	N° Phase prévue	Date		Commentaires	Ref Doc Ville
		Date Mise à Disposition Prévue	Date réelle de mise à disposition		
Carrefour 3 BCD	Phase2	31/01/2008	31/01/2008		
Carrefour 1	Phase5	31/12/2008	31/12/2008		
Carrefour 2	Phase5	31/12/2008	31/12/2008		
Carrefour 3A	Phase5	31/12/2008	31/12/2008		
Carrefour 13	Phase5	31/12/2008	31/12/2008		
Carrefour 9	Phase8	31/12/2009	31/12/2009		
Carrefour 12	Phase8	31/12/2009	31/12/2009		
Carrefour 61	Phase8	31/12/2009	31/12/2009		
Carrefour 62	Phase8	31/12/2009	31/12/2009		
Carrefour 63.1	Phase8	31/12/2009	31/12/2009		
Carrefour 63.2	Phase8	31/12/2009	31/12/2009		
Carrefour 64	Phase8	31/12/2009	31/12/2009		
Carrefour 65	Phase8	31/12/2009	31/12/2009		
Carrefour 66 A	Phase8	31/12/2009	31/12/2009		
Carrefour 66 B	Phase8	31/12/2009	31/12/2009		
Carrefour 67	Phase8	31/12/2009	31/12/2009		
Carrefour 68	Phase8	31/12/2009	31/12/2009		

## V. INFORMATIONS COMPTABLES RELATIVES AUX PROVISIONS POUR GROS ENTRETIEN RENOUVELLEMENT ET POUR EFFACEMENT DES RESEAUX AERIENS ET DES CABLES SOUTERRAINS

Outre la fourniture et la mise en œuvre des câbles souterrains liés à l'objet du Contrat, Lucitéa Normandie prend en charge les travaux de renouvellement des câbles souterrains dans la limite du montant global du fonds (632 K€) mis en place pour assurer le renouvellement de 8% de l'existant, soit 10.5 km de câbles.

Lucitéa Normandie prend également en charge la fourniture et la mise en œuvre des câbles souterrains rendues nécessaires par les opérations d'effacement des réseaux aériens, dans la limite d'un autre fonds de réserve constitué pour assurer l'effacement de 17% du patrimoine, soit 2 100 m et 70 candélabres et lanternes dans la limite du montant global du fonds (173 K€).

Ces fonds sont alimentés de façon trimestrielle par la Ville d'Hérouville Saint Clair. Les sommes encaissées par Lucitéa et non encore utilisées au financement de travaux sollicités par la Ville portent intérêts au taux de EONIA + 0.30%. A l'inverse, lorsque les sommes décaissées par Lucitéa pour le règlement de travaux dépassent le montant des fonds disponible, l'excédent avancé porte intérêts au taux de EONIA +0.10%.

L'Avenant 1 signé début 2013 avec effet rétroactif au 1er juillet 2012. Il prévoit que, à la demande de la Ville d'Hérouville Saint Clair, le Titulaire pourra utiliser le solde positif du Fonds d'effacement des réseaux aériens EDF pour financer la réalisation des travaux de renouvellement des câbles souterrains. Dans ce cas, les obligations du Titulaire relatives à la réalisation des opérations d'effacement des réseaux aériens EDF, au dimensionnement du Fonds d'effacement des réseaux aériens EDF et au financement complémentaire de ces opérations seront réduites à hauteur des sommes du fonds affectées aux travaux de renouvellement des câbles souterrains.

Aucune prestation n'a été imputée sur ces fonds en 2017.

### Suivi des fonds de réserves (en €)

Date encaissement	Montant encaissé	Travaux Payés	Solde du fonds
déc.-07	12 578		12 578
févr.-08	12 578	7 080	18 076
mai-08	12 578		30 654
août-08	12 578		43 232
nov.-08	13 139		56 371
déc.-08		6 072	50 299
févr.-09	13 139		63 437
mars-09		33 039	30 399
mai-09	13 139		43 538
août-09	13 139		56 677
sept.-09		54 474	2 203
déc.-09	12 768		14 971
févr.-10		11 542	3 429
mars-10	12 768		16 197
mai-10	12 768		28 965
juin-10		5 344	23 621
août-10	12 768	3 210	33 179
nov.-10	13 556		46 735
févr.-11	13 556	72 736	-12 445
mai-11	13 556		1 111
août-11	13 556	22 119	-7 451
nov.-11	14 026		6 575
févr.-12	14 026		20 601
mai-12	14 026	19 760	14 866
juil.-12		6 167	8 699
août-12	14 026	44 826	-22 101
oct.-12		3 344	-25 445
nov.-12	14 179		-11 266
févr.-13	14 179		2 913
mai-13	14 179		17 092
août-13	14 179	39 125	-7 854
nov.-13	14 201		6 347
févr.-14	14 201	1 523	19 025
mai-14	14 201	35 282	-2 056
août-14	14 201	15 100	-2 956
nov.-14	14 190		11 234
fev-2015	14 194		25 428
mai-15	14 194		39 622
août-15	14 195		53 817
nov.-15	13 894		67 711
fev 2016	13 894		81 605
mai-16	13 894	22 429	73 070
août-16	13 894		86 964
nov.-16	13 628	2 834	97 758
fev 2017	13 628		111 386
mai-17	13 628		125 014
août-17	13 628		138 642
nov.-17	14 052		152 694
fev 2018	14 052		166 746

Pour information, le tableau suivant présente, au 31/05/2018, la liste des travaux réalisés et des devis en cours ou à venir sur le fond d'effacement / renouvellement de câble :

			BILAN AU	31/05/2018
N° OS	N° DEVIS	Désignation	Montant HT	Etat
<b>1 - TRAVAUX REALISES ET FACTURES</b>				
		Impasse du Clos Charmant - Effacement des réseaux	7 080,00 €	TERMINE
		Le Bourg-Cité Forestier - Compléments effacement		TERMINE
OS 6		Avenue de la Valeuse - Remplacement câble vétuste	13 936,00 €	TERMINE
		Belles Portes - Porte 1 - Remplacement câble vétuste		TERMINE
Devis n°22.DE001		Site EREA	6 072,00 €	TERMINE
Devis n°22.DE002		Rue du Perthuis	20 075,00 €	TERMINE
Devis n°22.DE005		Gare TVR	3 210,00 €	TERMINE
Devis n°22.DE004		Lébisey : Rue du Clos des Pièces	12 964,00 €	TERMINE
Devis n°22.DE006		Le Bourg - Cité Forestier	54 474,00 €	TERMINE
OS 7		Le Val/Bd du Val Porte 5	1 874,00 €	TERMINE
OS 8		Le Bois porte 19 - Chemin piétonnier	1 076,00 €	TERMINE
OS 9		Avenue du Général de Gaulle	1 686,00 €	TERMINE
OS 10		Grande Delle	877,00 €	TERMINE
OS 11		Rue du Londel	398,00 €	TERMINE
OS 12		Rue d'Epron	69 777,00 €	TERMINE
OS 13		Le Val Porte 5	4 034,00 €	TERMINE
OS 14		Les Belles Portes Porte 10	3 217,00 €	TERMINE
OS 15		Grand Parc - Porte 3 - Chemin Piétonnier	978,00 €	TERMINE
OS 16		Extension Parking Prestavoine	7 151,00 €	TERMINE
OS 17		Institut Rééducation	4 479,00 €	TERMINE
OS 18		Eclairage Place des Bouvines	893,00 €	TERMINE
OS 19		Lébisey - Allée des Hautes Landes	1 581,00 €	TERMINE
OS 20		Porte 10 BP	4 194,00 €	TERMINE
OS 21		Centre Ville - Allée Piétonnière	4 398,00 €	TERMINE
OS 22		Prestavoine - Entrée du Collège Mandela	8 695,00 €	TERMINE
OS 23		Alim Colonne et MUPI	6 167,00 €	TERMINE
OS 24		Rue d'Epron	44 826,00 €	TERMINE
OS 25		Mât Château Beauregard	737,00 €	TERMINE
OS 26		Eclairage provisoire Lébisey	1 533,00 €	TERMINE
OS 27		Alimentation Senior Prestavoine	261,00 €	TERMINE
OS 28		Câble HS la Haute Folie	813,00 €	TERMINE
OS 29		Alimentation candélabre CAEN LA MER / Avenue du Gén de Gaulle	1 675,00 €	TERMINE
OS 30		Renforcement Allée du moulin à Voide	3 690,60 €	TERMINE
OS 31		Renforcement Parking Grand Parc Porte 4	22 705,60 €	TERMINE
OS 32		RC - GRANDE DELLE Porte 16	1 052,80 €	TERMINE
OS 33		RC - Grand Delle - Crèche	2 296,80 €	TERMINE
OS 34		Création Rond point Connétable	3 095,00 €	TERMINE
OS 35		Impasse des Noisetiers	6 278,00 €	TERMINE
OS 36		Allée David de Magneville	594,50 €	TERMINE
OS 37		Réalimentation du mât du Commissariat	843,00 €	TERMINE
OS 38		Réparation du défaut de câble devant le 1001 Belles Portes	698,30 €	TERMINE
OS 39		Rénovation du câble - Quartier du val	31 390,40 €	TERMINE
OS 40		Effacement rue des Sources	7 420,00 €	TERMINE
OS 41		Rue de Strasbourg	6 014,40 €	TERMINE
OS 42		Déplacement candélabre Le Val	481,50 €	TERMINE
OS 43		Le Grand Parc - Suppression des boules du GPV	513,00 €	TERMINE
OS 44		Les Belles Portes - Extension cheminement derrière le PAJ	5 460,80 €	TERMINE
OS 45		Parking du cimetière extension EP	1 292,00 €	TERMINE
OS 46		Séparation des réseaux avec Calvados Habitat - GRAND PARC	1 944,00 €	TERMINE
OS 47		Défaut câble - GRANDE DELLE - Alimentation EP sur gymnase	4 212,00 €	TERMINE
OS 48		Défaut câble - BELLES PORTES Porte 10 - Entre le BP50,07 et BP50,87	328,00 €	TERMINE
OS 49		Défaut câble - GRAND PARC Porte 8 - Entre le GP51,33 et GP51,34	984,00 €	TERMINE
OS 50		Déplacement candélabre et rénovation câble Parking Porte 6 et 7 LE VAL	2 174,00 €	TERMINE
OS 51		Effacement 2015 - Secteur la Garenne	24 897,00 €	TERMINE
OS 52		Extension EPU devant le CLE	2 834,40 €	TERMINE
OS 53		Horloge astronomique pour Groupes Scolaires	1 350,00 €	TERMINE
		Eclairage Abri bus - Rue Edouard Zarifian	2 450,00 €	
	16-10	Nouvelle voie Impasse des Ormes	8 446,00 €	
	16-12	Alimentation Porte en Pierre	1 520,00 €	
	18-01	Arrêt de bus - Avenue du Général de Gaulle	3 518,00 €	
OS 57	18-02	Arrêt de bus - Boulevard de la Paix	282,00 €	EN COURS
OS 58	18-03	Arrêt de bus - Boulevard du Val	386,00 €	EN COURS
OS 54	18-07	Support BG17.17 Déplacement du candélabre accidenté	1 950,60 €	
OS 55	18-08	Support BP74.33 Déplacement du candélabre accidenté	647,40 €	
OS 56	18-09	Dépose et repose des supports BO 15,04 et 15,06 - Réalisation d'une boîte de jonction et remplacement de la portée de câble	648,00 €	TERMINE
<b>Sous-Total 1 (HT)</b>			<b>441 529,10 €</b>	
<b>2 - TRAVAUX DIVERS A PREVOIR</b>				
		Effacement SECTEUR 1 - APS - 2014	60 591,00 €	
		Effacement SECTEUR 2 - APS - 2014	95 243,50 €	
		Effacement SECTEUR 3 - APS - 2014 Moins le secteur la Garenne	93 748,00 €	
<b>Sous-Total 2 (HT)</b>			<b>249 582,50 €</b>	
			Effacement des réseaux	173 000,00 €
			Renouvellement des câbles	632 000,00 €
<b>MONTANT TOTAL DU FOND (HT)</b>			<b>805 000,00 €</b>	

## VI. SUIVI DES ENGAGEMENTS ET PRESTATIONS CONFIEES AUX PME

Conformément à l'article I-12 du Contrat de Partenariat, la société Lucitéa Normandie s'est engagée à confier directement ou indirectement l'exécution d'une partie du Contrat à des « petites et moyennes entreprises » répondant aux critères suivants :

- effectif inférieur à 250 personnes ;
- chiffre d'affaires inférieur à 40 millions d'Euros sur les 3 dernières années ;
- pourcentage de détention par une société ne répondant pas à ces critères inférieur à 33%.

L'Avenant 1 précise que les prestations confiées à des PME doivent représenter 15% du coût des Investissements Initiaux, des renouvellements et des prestations de maintenance.

Le respect de nos engagements s'appréciera, d'une part au terme de la réalisation des investissements initiaux (31/12/2009) et, d'autre part au terme de la période de renouvellements et de maintenance (30/09/2025). Des contrôles intermédiaires seront effectués à la fin de chaque période quinquennale.

Au 31 Décembre 2017, nos réalisations, depuis le début du Contrat, sont comparées à nos objectifs dans le tableau suivant :

	Engagement cumulé au 31/12/2017		Réalizations cumulées au 31/12/2017	
	%	Montant (k€ HT)	%	Montant (k€ HT)
Engagement depuis le début du Contrat	15 %	1 124 442€	<b>13,40%</b>	<b>1 004 517€</b>

Les illuminations festives de fin d'année sont confiées à la société TEAM.

Le détail des prestations effectuées par fournisseur est joint en Annexe du présent rapport.

## VII. SUIVI DES ENGAGEMENTS EN MATIERE D'INSERTION SOCIALE

Ces éléments sont détaillés dans le **chapitre XI.5. Actions menées dans l'entreprise** du compte rendu technique.

## VIII. RECETTES ANNEXES

La société Lucitéa Normandie est autorisée à se procurer des Recettes Annexes grâce à l'exploitation des biens mis à sa disposition par la Ville d'Hérouville Saint Clair dans la limite d'un montant TTC inférieur à 10% des loyers facturés. 80% de ces recettes doivent être reversés à la Ville. Dans tous les cas Lucitéa Normandie s'est engagée à verser un montant garanti de 480 K€ au bout des 18 années de Contrat.

Des versements minimums périodiques de 15 000 Euros sont à effectuer à compter du quatrième anniversaire de la date de prise d'effet du Contrat de Partenariat, avec un recalage au 8<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> anniversaires de la signature du Contrat. Le premier point d'étape de 2015 (8<sup>e</sup> année du Contrat) a conduit à un versement de 100 000 Euros en 2016 par Lucitéa Normandie.

Jusqu'au prochain point d'étape en 2019, le minimum annuel à verser s'élève à 15 000 Euros.

Le suivi des obligations est détaillé dans le tableau suivant :

	Engagement	Cumul Engagements	Versement	Objet	Cumul des versements	Solde
2008						
2009						
2010			32 181	CEE	32 181	-32 181
2011	15 000	15 000	3 216	CEE	35 397	-20 397
2012	15 000	30 000			35 397	-5 397
2013	15 000	45 000	2 463	CEE	45 000	0
			7 140	Reglt Lucitéa		
2014	15 000	60 000	9 494	CEE	60 000	0
			5 506	Reglt Lucitéa		
2015	100 000	160 000			60 000	100 000
2016	15 000	175 000	100 000		160 000	15 000
2017	15 000	190 000			160 000	30 000

## IX. ATTESTATIONS D'ASSURANCE

Les attestations d'assurance figurent en Annexe du présent rapport.

## ANNEXES



## Les Certificats Verts

# Certificat d'Énergie Renouvelable

Ce certificat indique que la ville de :

***Hérouville Saint Clair (14)***

a compensé l'électricité consommée par son éclairage public par l'achat de 509 Megawatt-heure de certificats verts pour la période du 01 Janvier 2017 au 31 Décembre 2017.

Ces certificats sont issus de la production de fermes hydrauliques.



## Récapitulatif des éléments additionnels

		CORRECTIF LOYER ENERGIE				CORRECTIF LOYER MAINTENANCE					
N°	Intitulé	Date de prise en compte	Nbre PL sup	Montant (€ HT) non actualisé	Correctif trimestriel (€ HT) non actualisé	Date de prise en compte	Nbre PL sup	Montant (€ HT) non actualisé	Correctif trimestriel (€ HT) non actualisé		
1	Carrefour 3 BCD	04/10/2007	1 contrôleur	65,65 €	236,34 €						
	Carrefour 2		1 contrôleur	170,69 €							
Loyer à facturer pour le 4e trim 2016											
2	Cités des Douanes	04/10/2007	9	91,82 €	669,53 €	04/10/2007	9	44,33 €	886,51 €		
	Rue des Eudistes		18	183,65 €			22	108,35 €			
	Rue des Eudistes		4	32,65 €			149	733,83 €			
	Centres Commerciaux		123	361,41 €							
3	Groupe Scolaire Daniel Aubert	01/10/2008	2	24,49 €	146,92 €	01/10/2008	2	9,85 €	59,10 €		
	Groupe Scolaire Varende		4	48,97 €			4	19,70 €			
	Groupe Scolaire Le Bourg		6	73,46 €			6	29,55 €			
4	Place de l'Europe / 133 PL	31/03/2010	133	413,24 €	900,91 €	31/03/2010		655,03 €	1 078,59 €		
	Ilôt Prestavoine / 45 PL		45	278,73 €				221,62 €			
	Jardins Linéaires et Nouvelle Rue 2 / 27 PL		27	116,71 €				132,98 €			
	Site EREA / 1 PL		1								
	Chemin piétonnier école de musique / 3 PL		3	92,23 €				68,96 €			
	Silo Arcole / 4 PL		4								
5	Place de l'Europe / 86 PL	01/07/2011	86	84,07 €	961,24 €	01/07/2011		423,55 €	1 280,51 €		
	Lycée - Prestavoine / 42 PL		42	142,84 €				206,85 €			
	Beauregard / 20 PL		20	163,24 €				98,50 €			
	GPV - Grand Parc et Belles Portes / 109 PL		104	518,04 €				512,21 €			
	Divers extension Ville / 9 PL		9	53,05 €				39,40 €			
6	Lycée - Prestavoine / 68 PL	01/01/2013	68	199,15 €	630,52 €	01/01/2013		334,90 €	664,88 €		
	Avenue de Berlin / 39 PL		39	142,84 €				192,08 €			
	Divers extension Ville / 28 PL		28	288,53 €				137,90 €			
7	Bilan GPV 2015 - Grand Parc, Belles Portes et Centre Ville / 55 PL	01/10/2015	55	106,68 €	582,69 €	01/10/2015		270,88 €	586,11 €		
	Bilan GPV 2015 - Prestavoine / 23 PL		23	184,46 €				113,28 €			
	Village d'Activité - Grand Parc / 6PL		6	48,97 €				29,55 €			
	Divers renforcements et extensions - Prog RT 2013 et 2014 / 35 PL		35	242,58 €				172,40 €			
<b>Total correctif énergie (€ HT) NON ACTUALISE</b>					<b>3 655,47 €</b>	<b>Total correctif maintenance (€ HT) NON ACTUALISE</b>					<b>4 555,70 €</b>



## Bilan insertion



## Contrat de Partenariat pour la Gestion Globale et le Réaménagement des Installations d'Eclairage Public et de Signalisation Lumineuse Tricolore

### SUIVI DE LA CLAUSE D'INSERTION

		Nbres d'heures
		<b>Cumulé au 31/12/2017</b>
<b>Personnel GT</b>		
	D. LECOMTE	2 360,00
	L. MONDUC	4 021,00
<b>Personnel intérimaire</b>		
	F. JABIN	140,00
	X. GREPINET	333,50
<b>CAT</b>		
	ESAT de Colombelles	49,00
<b>total heures d'insertion</b>		<b>6 903,50</b>

Heures d'insertion réalisées depuis le début du contrat	<b>6 903,50</b>
Rappel de l'engagement contractuel sur la durée du contrat	<b>7 000,00</b>
Avancement (en %)	<b>99%</b>



## Sous-traitance aux PME



Année 2017

Entreprise	TRAVAUX		Montant des travaux sous traités (€ HT)	
	Type	Site	total	à des PME
MONTAIS	SOUS-TRAITANCE GENIE CIVIL FEVRIER 2017		11 295,50 €	11 295,50 €
MONTAIS	SOUS-TRAITANCE GENIE CIVIL OCTOBRE 2017		11 623,50 €	11 623,50 €
PMTTP	SOUS-TRAITANCE ENROBE MARS 2017		700,00 €	700,00 €
			<b>23 619,00 €</b>	<b>23 619,00 €</b>

Entreprise	MAINTENANCE		Montant des travaux sous traités (€ HT)	
	Type	Site	total	à des PME
TEIM	Dépose des illuminations festives		4 960,48 €	4 960,48 €
TEIM	Pose des illuminations festives		8 848,00 €	8 848,00 €
EMES	Intervention sur carrefour de feu janvier 2017		561,91 €	561,91 €
EMES	Intervention sur carrefour de feu février 2017		450,00 €	450,00 €
EMES	Intervention sur carrefour de feu mai 2017		1 762,69 €	1 762,69 €
EMES	Intervention sur carrefour de feu juillet 2017		485,00 €	485,00 €
EMES	Intervention sur carrefour de feu octobre 2017		1 276,20 €	1 276,20 €
EMES	Intervention sur carrefour de feu décembre 2017		1 500,00 €	1 500,00 €
CAPA	Prestation n° Vert		891,69 €	891,69 €
GISMARTWARE	Mise à disposition Smartgeo		1 973,62 €	1 973,62 €
			<b>22 709,59 €</b>	<b>22 709,59 €</b>



## Attestations d'assurances

# Rapport des Commissaires aux Comptes